



Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain

**Consultations sur le projet de loi n° 69 — Loi assurant la gouvernance responsable
des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives**

Mémoire du CCCPEM

Déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles le 17 septembre 2024

Le 17 septembre 2024

Recherche et rédaction de ce mémoire : Gérard Montpetit

Contribution de texte sur la protection des terres agricoles : Serge Giard

Révision et mise en page : Pascale Pinette

Nous remercions toutes les personnes ayant appuyé la réalisation de ce mémoire, notamment les collègues de Mr. Montpetit, membres du sous-comité « lutte aux hydrocarbures et changements climatiques » : Jacques Tétreault, Guy Rochefort et Pierre Renard.

Table des matières

Présentation du CCCPEM.....	3
Pourquoi nous désirons intervenir dans ce débat	3
1. Introduction.....	5
1.1 Nécessité d'un plan cohérent pour faire face aux changements climatiques.....	5
1.2 Le BAPE #329 qui nous sauva du projet du Suroit	5
1.3 Les fausses pistes de solution	6
2. Les solutions	8
2.1 Vers la décroissance	8
2.2 L'efficacité énergétique.....	9
2.2.1 Isolation, thermopompes et tarification dynamique.....	10
2.3 Les véhicules électriques et la réduction du parc automobile.....	11
3. Hydro-Québec et la privatisation	14
3.1 Un peu d'histoire pour mettre les choses en perspective	14
3.2 Le coût du privé : un contrat léonin en faveur du privé	15
3.2.1 L'hydrogène : décarbonation ou un exemple de privatisation inefficace?	16
3.3 Demande de BAPE pour l'usine de Northvolt.....	16
3.4 La centrale T-D-Bouchard serait-elle un symbole maskoutain du PL69 ?.....	18
4. Pour la résilience de nos communautés	21
4.1 Protection des terres agricoles.....	21
4.2 Quelques solutions alternatives.....	22
4.2.1 Les panneaux solaires sur les toits (Roof Top Solar).....	22
4.2.2 Production hybride autour des bassins de l'Hydro	22
5. Conclusion : Est-ce que PL69 est un cheval de Troie ?	23
5.1 Nos constats	24
5.2 Notre recommandation.....	25
ANNEXE 1	26
ANNEXE 2	28
ANNEXE 3	30
ANNEXE 4	31

Présentation du CCCPEM

Le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) est un organisme à but non lucratif qui a reçu sa charte en 1992. Sa mission est d'**Intervenir pour un environnement sain et résilient pour les Maskoutain·es d'aujourd'hui et de demain.**

Nous sommes notamment présent·es et impliqu·es dans des activités tels que :

- Participer au Comité consultatif en environnement de la ville de Saint-Hyacinthe ;
- Soutenir des projets d'agriculture urbaine ;
- Organiser des conférences sur les enjeux environnementaux ;
- Soutenir activement le dossier de l'assainissement de la rivière Yamaska ;
- Rédiger et présenter des mémoires lorsque certains dossiers le nécessitent.

Depuis 30 ans, nous avons œuvré dans plusieurs domaines. Entre autres, nous avons travaillé avec succès pour faire avancer le dossier des matières résiduelles et participé à plusieurs audiences du BAPE ainsi qu'aux débats sur le dossier des gaz de schiste et du transport des hydrocarbures. Avec quatre puits gaziers dans la MRC, nous avons le droit et le devoir de défendre les intérêts des habitant·es de la vallée de la rivière Yamaska.

Nous développons de plus en plus la conscience collective aux changements climatiques et travaillons à développer des concepts tel que la « Ville en transition » afin d'améliorer la résilience de nos communautés. Notre expertise en agriculture urbaine nous permet de réaliser des projets d'agriculture urbaine avec des partenaires de la région chaque année et d'offrir des ateliers et des conférences sur le sujet, nous permettant de rejoindre des Maskoutain·es de tout âge et situation socioéconomique.

De par notre mission, nous sommes appelé·es régulièrement à intervenir et appuyer les élu·es et les fonctionnaires de notre MRC. Toutefois, nos positions débordent de notre MRC. Comme le veut le mot d'ordre de la conférence de Rio ; « **Penser globalement ; agir localement** ». Selon les situations, « localement » peut aussi bien être la ville, la MRC ou la province de Québec.

Pourquoi nous désirons intervenir dans ce débat

Après 13 ans de lutte contre les énergies fossiles, nous sommes heureux que la loi 21 mette fin à l'exploitation des hydrocarbures sur le sol québécois. De plus, nous appuyons le fait que le Québec fasse partie de BOGA (Beyond Oil and Gas Alliance) depuis la conférence de Glasgow (COP 26).

Le Québec a déjà renoncé à exploiter ses gisements d'amiante parce que ce produit avait des effets très nocifs pour la santé. De même, pour éviter d'aggraver les changements climatiques et d'enclencher la 6^e grande extinction des espèces, l'industrie pétrolière ainsi que les états producteurs doivent renoncer à tous ces « trésors fossiles » enfouis dans le sol (en anglais, on parlera de « stranded assets » et « keep it in the ground! »). Il n'est pas évident de résister à la tentation de tout exploiter ; dans un système capitaliste, laisser des « richesses » dans le sol requiert un sens du bien commun peu ordinaire !

Les huit milliards d'êtres humains doivent faire des choix fondamentaux. Il s'agit d'un changement de

paradigme. Les choix à faire laisseront des traces durables tout au long du 21^e siècle, possiblement pour le 22^e siècle également.

Comme solutions aux changements climatiques, les gouvernements et la grande industrie nous proposent une pléthore de projets ; des parcs d'éoliennes, des panneaux solaires, la biométhanisation de résidus putrescibles, l'éthanol fait avec du maïs, la géothermie, la production d'électricité « renouvelable » à partir de granules de bois, l'énergie nucléaire, l'hydrogène, la capture du carbone, des usines de batteries, et j'en passe !

Est-ce de bonnes idées! En théorie, oui ! Parmi ces « bonnes idées », y a-t-il de l'écoblanchiment ? Mais quelles sont les véritables bonnes idées par rapport à des idées mises de l'avant par des firmes de relations publiques qui moussent les intérêts de leurs clients dans le but de jeter de la poudre aux yeux des citoyens ? Dans le débat au sujet de la carboneutralité, il ne faut pas confondre INFORMATION et MARKETING ! De grandes firmes de PR (relations publiques) ont reçu des prix « verts » alors qu'elles servent également les intérêts des pétrolières¹. Comme processus qui laisse pantois, on se souviendra qu'à l'automne 2023, la COP 28 a eu lieu à Dubaï, un état pétrolier ; le président de la COP 28 est également le PDG de la 12^e plus grande compagnie pétrolière au monde ; plus de 2400 lobbyistes de l'industrie pétrolière y ont participé. Comment ne pas y voir des fourberies et un conflit d'intérêts² ? Qui plus est, en 2024, la COP 29 aura lieu en Azerbaïdjan, un autre pays producteur de pétrole !

Parmi toutes ces « solutions » pour contrer les changements climatiques, comment séparer l'ivraie du bon grain ? Comment faire le tri entre les véritables bonnes idées de celles qui servent les intérêts comptables de leurs clients ??? En février 2023 et en juin 2023, des groupes ont demandé la tenue d'un BAPE générique sur l'ensemble de toutes les nouvelles avenues énergétiques. Pour sa part, le 20 juillet, le CCCPEM a fait une demande formelle de BAPE générique au gouvernement du Québec. Sous une forme ou une autre, ce débat public est essentiel. C'est pourquoi nous voulons intervenir devant cette commission parlementaire³.

¹ Jordan, T.J. (2024, 4 janvier). Revealed: Three-quarters of Prestigious Green Advertising Awards Go To Agencies Working for Fossil Fuel Industry. *DeSmog* <https://www.desmog.com/2024/01/04/revealed-three-quarters-of-prestigious-green-advertising-awards-go-to-agencies-working-for-fossil-fuel-industry/>

² Montpetit, G. (2023, 9 décembre) COP 28 : fourberies à Dubaï. Regroupement vigilance Énergie Québec. <https://www.rvhq.ca/replique-opinions/cop-28-fourberies-dubai>

³ Gerbet, T. (2024, 19 janvier). Québec veut légaliser la vente d'électricité entre compagnies privées. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2042313/hydro-quebec-vente-electricite-fitzgibbon-compagnies-monopole>

1. Introduction

1.1 Nécessité d'un plan cohérent pour faire face aux changements climatiques

L'année 2023 a imposé toutes sortes de conditions météorologiques extrêmes aux habitants de la planète : températures caniculaires hors normes, fonte accélérée des calottes de glace des deux pôles et des glaciers andains, sécheresses, feux de forêt, inondations, ouragans, tornades, etc. Et maintenant, l'année 2024 de fracasser tous les records précédents ! Pour réduire les stress sur les écosystèmes, l'humanité est contrainte de faire des choix sur son mode de vie, particulièrement en ce qui a trait à notre utilisation de l'énergie. Cependant, ces choix doivent être faits de façon logique, ordonnée et pour le bien commun, sinon les « remèdes » proposés risquent de faire plus de torts que de bien !

Tout comme les 75 organisations du Front commun pour la transition énergétique, nous croyons à la nécessité de travailler de façon méthodique pour parvenir à devenir ZEN (zéro émissions nettes) ⁴.

Au **début du vingtième siècle**, notre société était à la croisée des chemins en ce qui a trait à l'énergie utilisée pour ses moyens de transport. Au début des années vingt, la voiture à traction chevaline était la norme pour les déplacements personnels ; le foin agrémenté d'un peu d'avoine étaient les carburants normaux pour alimenter les quadrupèdes équins. Pour les déplacements sur de longues distances, la locomotive à vapeur alimentée au charbon était le moyen de transport « moderne » de l'époque. En quelques décennies, la voiture à traction chevaline a été remplacée par la voiture propulsée par des « chevaux-vapeur » alimentés à l'essence. Et à la fin des années cinquante, les locomotives à vapeur ont été remplacées par des diesels-électriques qui carburent au pétrole.

Un siècle plus tard, les dérèglements climatiques imposent à notre société des changements aussi radicaux que ceux qui ont confronté nos grands-parents au début du 20^e siècle. Il faut faire les bons choix ; sinon, nos descendants seront pris avec nos mauvaises décisions pendant tout le 21^e siècle. INFORMATION n'est pas synonyme de MARKETING.

1.2 Le BAPE #329 qui nous sauva du projet du Suroit

Les modes, la politique partisane ainsi que des projets que des compagnies privées peuvent tenter d'imposer ne correspondent pas nécessairement aux besoins présents et futurs de notre société. Comme exemple d'une erreur à ne pas répéter, examinons le projet du Suroit⁵. À l'aube du 21^e siècle, le gouvernement de l'époque et Hydro-Québec annonçaient avec tambours et trompettes ce projet d'une dizaine de centrales électriques alimentées au gaz naturel. Devant une opposition populaire et des manifestations, le gouvernement de l'époque a été forcé de reculer. Une seule centrale en mode PPP (partenariat public privé) a été construite ; pas à Beauharnois dans la région du suroit, mais à Bécancour. Cette usine a fonctionné pendant quelques mois ; mais elle était tellement inutile qu'on l'a mis dans les boules à mites. Cependant, comme elle avait été construite selon la formule de PPP, l'arrêt

⁴ Front commun pour la transition énergétique. (2022) Rapport annuel 2021-2022 : Projet collectivités ZéN zéro émission nette. Front commun pour la transition énergétique. https://www.pourlatransitionenergetique.org/wp-content/uploads/Rapport-annuel_AGA2022.pdf

⁵ Wikipédia en français. (2024, 20 juin). Projet du Suroit. Wikipédia, l'encyclopédie libre. https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet_du_Suroit#:~:text=Le%20Projet%20du%20Suroit%20est,au%20sud%20Ouest%20de%20Montr%C3%A9al.

de production oblige Hydro-Québec (et indirectement les Québécois·es) à payer environ 140 millions par années à son propriétaire privé pour QU'ELLE NE PRODUISE PAS d'électricité.

Comment se fait-il que les promoteurs du Suroît affirmaient que nous avions un si urgent besoin de toutes ces centrales au gaz ? Dans l'analyse des besoins énergétiques de l'avenir, quelqu'un n'a pas fait ses devoirs avec toute la rigueur nécessaire ! Parmi toutes ces centrales proposées, la seule qui a été construite s'est avérée tellement inutile que HQ doit payer 140 M\$/année pour qu'elle ne fonctionne pas. Suite à cet échec spectaculaire, essayons d'imaginer les coûts économiques ou écologiques (une centrale au gaz naturel produit beaucoup de GES lorsqu'elle fonctionne !!!) si nous avions construit toutes les centrales proposées par le projet du SUROIT !

Comble de l'ironie, en 2016, il a été question d'utiliser cette centrale au gaz à l'arrêt pour pallier aux besoins pendant une centaine d'heures par année lors des pointes de consommations en décembre. Non seulement il fallait continuer à payer des millions pour qu'elle ne fonctionne pas, il aurait fallu payer environ 45 M/année supplémentaire pour la faire fonctionner pendant une centaine heures par année. Le BAPE #329 a été nécessaire pour empêcher cette absurdité⁶ !

1.3 Les fausses pistes de solution

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont sans équivoques⁷, nous devons réduire notre consommation d'énergies fossiles si nous voulons éviter les pires dérapages en matière des changements climatiques. Même l'Agence Internationale de l'énergie (AIE) affirme que nous devons éviter toute nouvelle infrastructure en matière d'énergie fossile⁸.

Malgré tout, les climatonégationnistes et les pétrolières, bien qu'ils ne nient plus les changements climatiques, tentent de maintenir le statu quo et investissent massivement dans des campagnes de peur (en anglais la tactique **FUD** : Fear, Uncertainty, Doubt) et d'écoblanchiment.

Le manuel d'écoblanchiment des grandes entreprises pétrolières et gazières⁹ de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) et Greenpeace mérite d'être consulté. Voici différentes tactiques qui y sont vulgarisées, accompagnées d'exemples :

- la dissimulation stratégique de leurs activités polluantes par des activités écologiques qui représentent une infime partie de leurs activités ;

⁶ Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. (2016) DOSSIER DU BAPE : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Gouvernement du Québec. <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/stockage-gaz-naturel-liquefie-regazeification-becancour/>

⁷ IPCC. (2022, 27 février) Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. IPCC. <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>

⁸ IEA. (2023, octobre). World Energy Outlook 2023: Executive summary. IEA. <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2023/executive-summary>

⁹ Greenpeace et ACME. Le manuel d'écoblanchiment des grandes entreprises pétrolières et gazières. Sortons le gaz. Récupéré le 15 septembre 2024. <https://sortonslegaz.com/wp-content/uploads/2024/05/Manuel-ecoblanchiment-1e-partie.pdf>

- la supercherie de la compensation de carbone ;
- la pseudoscience fossile et les déclarations aspirationnelles (Ex : les carburants synthétiques, les gaz renouvelables naturel, etc.) ;
- un jargon écologique vague (utiliser des mots comme « propre » ou « vert » pour décrire leurs activités) ;
- l'environnementalisme ostentatoire (Placer leurs produits dans des milieux naturels (tels que des forêts) pour donner l'impression qu'ils ont à cœur l'environnement.)

Avec toute la mésinformation et la confusion que ces tactiques créent, nous croyons que la gestion des énergies renouvelables doit d'abord et avant tout débiter par un processus démocratique, transparent, accessible à tous et toutes et ouvert au débat public : un BAPE générique.

2. Les solutions

2.1 Vers la décroissance

Depuis un demi-siècle, la consommation d'énergie a augmenté de façon exponentielle. Mais, de façon plus philosophique, nous sommes obligés de reconnaître que la croissance illimitée est impossible. Déjà en 1972, le Rapport Meadows (ou Club de Rome) nous affirmait que la croissance illimitée est impossible dans un environnement limité, car cela conduirait à un effondrement¹⁰. Malgré tout, ce livre contient un message d'espoir ; « *l'Homme peut créer une société où il peut vivre indéfiniment sur la terre s'il s'impose des limites sur lui-même et sa production de biens matériels dans le but de rejoindre un état d'équilibre global entre la population et la production* »¹¹[traduction libre] ». Ce rapport suggère qu'en l'absence d'une façon différente de gérer nos ressources, « *il est très probable qu'il y aura une décroissance abrupte et incontrôlable de la population et de la capacité industrielle* »¹²[traduction libre] ».

Malgré les avertissements du Rapport Meadows, la population de la planète et la consommation mondiale ont augmenté de façon incontrôlée. Le jour du dépassement de la terre nous le rappelle. En 1973, le jour du dépassement de la capacité de la planète Terre à produire nos biens et services était le 28 décembre ; en 2023, les 8 milliards d'humains ont vécu « à crédit » dès le 3 août¹³ ! Cette surconsommation de nos ressources ne peut pas être soutenue à long terme. Il faut penser à la sobriété ; si la population mondiale ne le fait pas volontairement, la réalité décrite dans le Rapport Meadows nous rattrapera !

Certes le Québec est une minuscule fraction de la population mondiale (9 millions versus 8 milliards), mais dans la perspective de « **penser globalement, agir localement** » nous devons faire notre part. Les Québécois et Québécoises ont émis en 2021 en moyenne 9 tonnes en équivalent de CO₂ par personne¹⁴, ce qui représente 2.5 tonnes de plus que la moyenne mondiale (selon les données de l'ONU pour 2022) et 6.8 tonnes de plus que la moyenne par personnes des pays moins avancés¹⁵. Notre gouvernement doit voir dans la transition énergétique bien plus qu'une occasion d'affaires ; Le jour du

¹⁰ Foucart, S. et Hervé, K. (2012, 28 mai) Entretien avec Dennis Meadows - La croissance va s'arrêter. Le Devoir.

<https://www.ledevoir.com/economie/351037/la-croissance-va-s-arreter>

¹¹ The Club of Rome. The Limits to Growth. Récupéré le 16 septembre 2024. <https://www.clubofrome.org/publication/the-limits-to-growth/> Extrait original : « Man can create a society in which he can live indefinitely on earth if he imposes limits on himself and his production of material goods to achieve a state of global equilibrium with population and production in carefully selected balance. »

¹² p.23. Meadows H., D. et al. (1972). The Limits to Growth : A report for THE CLUB OF ROME'S Project on the Predicament of Mankind. Potomac Associates. https://collections.dartmouth.edu/xcdas-derivative/meadows/pdf/meadows_ltg-001.pdf?disposition=inline Extrait original : « The most probable result will be a rather sudden and uncontrollable decline in both population and industrial capacity. »

¹³ Earth Overshoot Day. Past Earth Overshoot Days. Récupéré le 14 septembre 2024. Earth Overshoot Day. <https://www.overshootday.org/newsroom/past-earth-overshoot-days/>

¹⁴ La presse canadienne. (2023, 20 décembre). Émissions GES: quel est le dernier bilan du Québec? Les affaires. <https://www.lesaffaires.com/secteurs/energie-et-ressources-naturelles/emissions-ges-quel-est-le-dernier-bilan-du-quebec-2/>

¹⁵ ONU programme pour l'environnement. Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions. UNEP. Récupéré le 16 septembre 2024. <https://www.unep.org/interactives/emissions-gap-report/2023/fr/>

dépassement de la terre est le 3 août 2024¹⁶ ; La planète vit « à crédit » depuis le début d'août ! C'est insoutenable à long terme. On ne peut plus faire la promotion du « rêve américain » où, pourvu qu'on travaille fort, on peut avoir le plus beau char, une grosse maison digne de « Décor Mag », un voyage dans le sud durant l'hiver et toutes les « bébelles » qu'on nous incite à acheter.

Il faut une sobriété dans la consommation. Cette décroissance abrupte prédite par le Club de Rome risque d'être brutale. Comme le souligne le prof Bruno Detung : « au lieu de tomber de façon abrupte, comment faire une décroissance douce¹⁷ ? » Pour éviter la 6^e grande extinction des espèces, comment convaincre Monsieur et Madame Tout-Le-Monde de renoncer au rêve de la surconsommation sans les impliquer dans ce processus décisionnel ??? Et surtout, comment convaincre les gouvernements que la croissance économique exponentielle est impossible ? Il nous faut de vraies solutions ; pas des héros de pacotilles qui tentent de placer un « diachylon » sur une tumeur cancéreuse¹⁸ ! Comment éviter que ce rêve du « **toujours plus gros, toujours plus grand**, » devienne le cauchemar de la 6^e grande extinction des espèces¹⁹ ?

Oui, ces enjeux dépassent les frontières du Québec ! Mais le PL 69 doit en tenir compte !

2.2 L'efficacité énergétique

On pourrait résumer ce chapitre par la phrase suivante. L'énergie que l'on ne consomme pas est la plus efficace puisque celle-ci ne coûte rien à produire !

L'augmentation de la population ainsi que l'électrification des transports et les voitures électriques exigeront plus d'électricité. Mais est-ce qu'il faut nécessairement doubler la production d'électricité comme le suggère le gouvernement et M Sabia, PDG d'Hydro-Québec pour combler les besoins des Québécois et Québécoises, des industries (pensons aux alumineries ou à Northvolt) et des clients extérieurs comme l'État de New York. Est-ce que ces travaux titanesques sont réellement nécessaires ?

Dans tout projet, il faut d'abord analyser nos besoins. Notons d'abord que les Québécois·es et les Canadien·nes sont très énergivores ; ils et elles consomment beaucoup d'énergies fossiles et d'électricité.^{20,21}. Y aurait-il moyen de réduire cette consommation par personne, surtout aux heures de pointe ?

¹⁶ Earth Overshoot Day. loc. cit.

¹⁷ Riopel, A. (2023, 21 août). Entrevue avec Bruno Detung : Ode à la sobriété énergétique. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/environnement/796559/environnement-ode-a-la-sobriete-energetique> ?

¹⁸ Benoît, J. et Brullemans, M. (2023, 27 septembre) Québec et Ottawa : héros de pacotille en environnement. L'aut'journal. <https://lautrejournal.info/20230927/quebec-et-ottawa-heros-de-pacotille-en-environnement>

¹⁹ Kolbert, E. The Sixth Extinction: An Unnatural History, by Elizabeth Kolbert (Henry Holt). Récupéré le 14 septembre 2024. <https://www.pulitzer.org/winners/elizabeth-kolbert>

²⁰ Régie de l'énergie du Canada. Profils énergétiques des provinces et territoires – Québec. Régie de l'énergie du Canada. Récupéré le 14 septembre 2024. <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-quebec.html#:~:text=%2Fj%2C%20respectivement.-,Électricité,dessus%20de%20la%20moyenne%20nationale.>

²¹ Valiante, G. (2018, 16 décembre) Les Québécois champions mondiaux de la consommation d'énergie. Le Quotidien. <https://www.lequotidien.com/2018/12/16/les-quebecois-champions-mondiaux-de-la-consommation-denergie-b0ceacef6df6c763245068860050de67/>

Plusieurs croient que les coûts d'électricité sont tellement bas que les Québécois·es ne sont pas incité·es à utiliser cette énergie de façon efficace. Malgré que nos tarifs soient les plus bas en Amérique du Nord, le premier ministre s'est engagé à ne pas les hausser de plus de 3 % par année. Est-ce une bonne stratégie énergétique ? Par exemple, l'Institut économique de Montréal (IÉDM) fait la remarque suivante ; « En 2022, les Québécois payaient en moyenne le 7,59 cents le kilowattheure (kWh). En comparaison, dans les villes de l'est du Canada, ce tarif est, en moyenne, de 14,93 cents, soit environ le double²². » Selon cet organisme de la droite économique, cette hausse des tarifs ou « signal de prix » devrait s'étaler sur une dizaine d'années.

Certes, nous sommes souvent en désaccord avec les politiques de capitalisme de droite préconisées par l'IÉDM, surtout en ce qui a trait à l'exploitation du gaz, mais la question mérite d'être posée. Est-ce que les tarifs devraient être augmentés pour inciter Monsieur et Madame Tout-Le-Monde à utiliser plus efficacement cette source d'énergie ? Comment s'assurer que ces profits reviennent à Hydro-Québec et soient utilisés pour le bien commun ?

Il faut étudier les impacts sociaux d'une telle approche car « entre 9 et 16 % des ménages sont en situation de précarité énergétique au Québec ²³ ». Pourrait-il y avoir un tarif par échelon considérant que « le niveau de consommation d'énergie et donc les dépenses énergétiques des ménages augmentent avec le niveau de revenu²⁴ » ? Peut-on penser à une « tarification d'électricité résidentielle dont le prix progresse en fonction de la consommation²⁵ » ? D'ailleurs le Manifeste pour un avenir juste et viable demande que les tarifs d'électricité restent compétitifs afin de ne pas nuire à la transition énergétique²⁶. Par exemple, une hausse tarifaire, implantée seule, risquerait-elle de ralentir la transition énergétique en incitant les consommateurs à conserver leur système au gaz pour le chauffage ? Bref, les impacts sociaux et les impacts sur le projet de décarbonation sont à considérer.

Avant tout, Hydro-Québec et le gouvernement doivent faire preuve de prudence quant à l'attribution de blocs de puissance électrique aux industrielles. Tel qu'expliqué au point 2.1, notre société doit miser sur la décroissance. En novembre 2023, sur les 1000 MW attribués par le gouvernement à de nouveaux projets industriels, environ 27% sont pour la filière de l'hydrogène vert²⁷. Or, nous explorons pourquoi la production d'hydrogène est dispendieuse et inefficace au point 3.2.1. Lorsque l'on parle de cette énergie que nous ne devons pas consommer, ne vaudrait-il mieux pas d'abord étudier les incohérences de notre gestion de la production d'énergie particulièrement l'attribution d'énergie à des industries énergivores qui ne sont pas au service de la décarbonation ?

2.2.1 Isolation, thermopompes et tarification dynamique

Toujours dans le cadre de réduire notre consommation d'électricité, est-ce qu'il ne serait pas opportun

²² Rolland, S. (2023, 31 juillet). Payer plus cher l'électricité contribuerait à l'efficacité énergétique, selon l'IÉDM. Noovo info. <https://www.noovo.info/nouvelle/payer-plus-cher-lelectricite-contribuerait-a-lefficacite-energetique-selon-liedm.html>

²³ Regroupement de la société civile pour un avenir énergétique juste et viable au Québec. (2023, 21 novembre). Manifeste pour un avenir juste et viable. Récupéré le 16 septembre 2024.

<https://drive.google.com/file/d/1ExORmDpqWxkzpFB7ByQmCaeJ8wUMMg9l/view>

²⁴ p.58. Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal. État de l'énergie au Québec : Édition 2024. HEC.

https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/EEQ2024_WEB.pdf

²⁵ Girard, M. (2023, 17 janvier). C'est sérieux, l'avenir d'Hydro-Québec. Le journal de Montréal.

<https://www.journaldemontreal.com/2023/01/17/cest-serieux-lavenir-dhydro-quebec>

²⁶ Regroupement de la société civile pour un avenir énergétique juste et viable au Québec. loc. cit.

²⁷ p.21. Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal. loc. cit.

de mettre sur pied un vaste programme pour isoler les résidences et les commerces. Un bâtiment bien isolé a besoin de moins de chauffage en hiver et de moins de climatisation en été. Il faudrait une analyse pour voir ce qui coûterait le moins chère ; bâtir une capacité de produire de grande quantité d'électricité (barrages, parcs d'éoliennes, centrales nucléaires, etc.) OU un programme pour isoler les bâtiments. Dans le dernier cas, ces économies d'énergie seraient récurrentes !

Les thermopompes sont bien plus efficaces pour chauffer les résidences que les plinthes électriques, car leur efficacité énergétique peut facilement dépasser 100 % puisqu'elles ne transforment pas l'électricité en chaleur ; elles transfèrent la chaleur qui existe déjà. Certains modèles de « pompes à chaleur » ont même une efficacité thermique qui va jusqu'à — 40 degrés C. Comme texte en appui de nos dires, nous nous contenterons de mettre seulement un article comme lien de bas de page²⁸.

Pour réduire la consommation aux périodes de pointe, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir une tarification dynamique. En plus d'un per diem, notre facture mensuelle d'électricité est de 0,065 \$ par kilowatt/heure pour les 40 premiers kWh ; tout ce qui dépasse 40 kWh par jour est facturé à 0,10 \$. Nous ne sommes pas des ingénieurs en systèmes électriques, mais nous nous posons la question suivante. Avec les compteurs intelligents, est-ce qu'il serait techniquement possible de changer cette formule de tarification en vue d'avoir une tarification plus élevée aux heures de pointe et une tarification plus basse durant la nuit ? Ce genre de bonus-malus inciterait les citoyens à brancher leur voiture électrique et à faire leur lessive en période creuse.

Le client aurait le choix de faire sa lessive à l'heure de son choix et par conséquent de payer le tarif qui correspond à son choix. Nos voisins de l'Ontario le font déjà. Si on regarde leur grille de tarification, on voit qu'à partir du 1 novembre 2023, il y a 3 taux de tarification différents selon l'heure de la consommation. Pour les Ontariens, il en coûte 8,7 sous par kWh en période creuse ; il en coûte 12,2 sous le kWh en période médiane et 18,2 sous le kWh en période de pointe. Ceux qui veulent consommer en période de pointe doivent payer le double du prix. En autres mots, ils doivent assumer les conséquences de leurs choix²⁹. Et personne ne pourrait argumenter que le gouvernement veut leur dire quand faire leur lessive ! Idem pour le moment pour recharger sa voiture électrique. Pour HQ, cela serait avantageux, car, présentement, elle doit prévoir une surcapacité de production d'énergie pour répondre à ces demandes de pointe.

2.3 Les véhicules électriques et la réduction du parc automobile

La transition vers les véhicules électriques (VE) est bien enclenchée ; tout véhicule neuf devra être un VE après 2035. C'est un pas dans la bonne direction. Dans ce genre de véhicule, le poids des batteries est significatif, mais est-ce qu'une camionnette comme la F-150e doit vraiment peser 6 500 livres ? Les lois de la physique sont implacables ; accélérer un mastodonte de ce poids, puis lutter contre la friction de cette masse requiert beaucoup d'énergie ! Les VUS, les fourgonnettes et les « pick-ups » consomment plus d'essence et ne sont pas soumis aux mêmes règles en ce qui a trait à la pollution. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), les « ... VUS consomment, en moyenne, 20 % plus

²⁸ Logan, C. (2024, 4 janvier). A researcher's quest to make heat pumps frost-free. Canada's National Observer.

<https://www.nationalobserver.com/2023/11/10/news/heat-pumps-frost-free-efficiency-cold-weather>

²⁹ Commission de l'énergie de l'Ontario. Tarifs d'électricité. Commission de l'énergie de l'Ontario. Récupéré le 14 septembre 2024. <https://www.oeb.ca/fr/consommateurs/tarifs-deletricité>

de pétrole qu'un véhicule de taille moyenne.... Pris ensemble, les 330 millions de VUS sur les routes de la planète émettent près d'un milliard de tonnes de CO₂.... »³⁰. On pourrait également imiter la ville de Paris ; le 4 février 2024, la mairie a tenu un référendum pour légitimer une surtaxe sur le stationnement des gros véhicules et des VUS³¹. Pour réduire ce genre de véhicules surdimensionnés, il faudrait mettre une taxe d'achat et des frais d'immatriculation supplémentaires sur tout véhicule qui dépasse un certain poids (par ex., 4 000 livres). Ce genre d'initiative réduirait également la demande en énergie électrique.

Voilà quelques mois, M le ministre Fitzgibbon a dit qu'il faudrait réduire le parc automobile de 50 %. Il n'a pas tort, mais, dans les médias, il y a eu une levée de boucliers immédiate du genre « touchez pas à mon char ! ». Pour réduire nos GES, il faut bien plus que des véhicules électriques ; il faut un système de transport en commun efficace, fiable, sécuritaire et qui permet à chacun des citoyens de se déplacer avec toute la flexibilité que nos horaires modernes exigent. Cependant, les VE, tout comme les véhicules à carburants fossiles exigent des infrastructures routières dispendieuses. L'électro-automobiliste doit également faire face aux frustrations des bouchons de circulation et il doit également chercher désespérément un espace de stationnement. Encore une fois « l'auto-solo » est un véhicule de plus de 4 000 lb dont l'objectif est de transporter un seul passager de moins de 250 lb.

Tout comme pour les VUS au pétrole, les VUS électriques requièrent, à cause de leur poids, des batteries plus grosses : « (...) dans une batterie de format standard pour un petit VE, il faut environ 170 kg de minéraux non raffinés alors qu'il en faut environ 75 % de plus pour un VUS »³². L'efficacité énergétique de l'« auto-solo » obèse, qu'elle soit électrique, ou thermique, est faible par rapport au transport en commun. L'extraction de ces minéraux est le côté négatif des VE. L'embonpoint des véhicules nuit à la santé de la planète ; un Hummer, soit-il électrique, ne sera jamais un choix écologique³³ ! Les batteries que Northvolt se propose de fabriquer seront-elles utilisées pour produire les véhicules qui soient plus légers, donc plus écologiques ???

Il ne faut jamais oublier que pour que la voiture électrique fonctionne bien et soit acceptée par le grand public, il faut un réseau bien structuré de postes de ravitaillement, dans toutes les régions, même les régions éloignées³⁴.

Dernier point et non le moindre. Est-ce que les énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire vont s'**ajouter** à notre budget énergétique ou **remplacer** les énergies déjà utilisées. Si on regarde ce qui s'est arrivé dans le passé, les nouvelles énergies n'ont pas remplacé les anciennes ; elles s'ajoutaient à celles-ci. Au lieu d'être utilisé dans les maisons, les usines et les locomotives, le charbon consommé a été déplacé vers des centrales thermiques. Malgré tout le pétrole, tout le gaz et les énergies renouvelables qui sont présentement installées³⁵, c'est en 2022 que la consommation mondiale de

³⁰ Ibid.

³¹ AFP. (2024, 2 février). A Paris, les grosses voitures dans le viseur d'un référendum anti-SUV. GoodPlanet mag. <https://www.goodplanet.info/2024/02/02/a-paris-les-grosses-voitures-dans-le-viseur-dun-referendum-anti-suv/?idU=1>

³² Cozzi, L. et al. (2023, 27 février). As their sales continue to rise, SUVs' global CO₂ emissions are nearing 1 billion tonnes. IEA.

<https://www.iea.org/commentaries/as-their-sales-continue-to-rise-suvs-global-co2-emissions-are-nearing-1-billion-tonnes>

³³ Logan, C. (2024, 31 janvier) Quebec environmental group is on a quest to get SUVs off the roads. Canada's National Observer. <https://www.nationalobserver.com/2024/01/31/news/one-environmental-groups-quest-get-suvs-roads>

³⁴ Stock, K. (2024, 31 janvier) More Than 1,000 New EV Stations Have Come Online in the US Since Summer. Bloomberg. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-01-31/the-us-installed-more-than-1-000-ev-charging-stations-since-summer>

³⁵ AFP. (2024, 11 janvier). Croissance marquée des énergies renouvelables : encore un effort !, plaide l'AIE. GoodPlanet mag. <https://www.goodplanet.info/2024/01/11/croissance-marquee-des-energies-renouvelables-encore-un-effort-plaide-laie/>

charbon a atteint un sommet³⁶ ! Le charbon thermique est utilisé pour la production d'électricité tandis que le charbon métallurgique sert à la fabrication de l'acier. Selon une information du gouvernement du Canada durant l'année 2021, le Canada a produit 48 millions de tonnes de charbon ; mondialement, c'est 7,7 milliards de tonnes³⁷.

³⁶ IEA. (2022, 16 décembre). The world's coal consumption is set to reach a new high in 2022 as the energy crisis shakes markets. IEA. <https://www.iea.org/news/the-world-s-coal-consumption-is-set-to-reach-a-new-high-in-2022-as-the-energy-crisis-shakes-markets>

³⁷ Gouvernement du Canada. Coal facts. Gouvernement du Canada. Récupéré le 14 septembre 2024. <https://natural-resources.canada.ca/our-natural-resources/minerals-mining/mining-data-statistics-and-analysis/minerals-metals-facts/coal-facts/20071>

3. Hydro-Québec et la privatisation

Nous apprenons, par Radio-Canada, que le gouvernement du Québec se prépare à privatiser certains aspects de la production d'électricité et de mettre fin au monopole d'Hydro-Québec³⁸. Cette nouvelle n'est pas vraiment une surprise, mais nous nous questionnons sur la pertinence de ce geste.

3.1 Un peu d'histoire pour mettre les choses en perspective

Il y a un siècle, les citoyens des villes recevaient leur électricité de certaines grandes compagnies privées. C'était tellement dispendieux que les politiciens de l'époque qualifiaient ces compagnies du titre peu flatteur de TRUST de l'ÉLECTRICITÉ. Le Dr Philippe Hamel dénonce cette situation inacceptable dès 1930. La Commission Lapointe dépose son rapport un an plus tard ; elle dénonce certaines pratiques de ce monopole arrogant. L'électrification rurale devient la question de l'urne durant les élections de 1936. Puis, durant la guerre, avec le concours du ministre Télesphore-Damien Bouchard, le gouvernement du premier ministre Adélard Godbout vote la loi qui met sur pied Hydro-Québec. TD Bouchard procède à la première nationalisation de l'électricité en prenant possession des locaux de la « Montreal Light, Heat and Power » et de ses filiales le 15 avril 1944. Ce Maskoutain sera le premier président d'Hydro-Québec³⁹.

Hydro-Québec était né, mais les autres membres du « Trust de l'électricité » continuaient à desservir les villes en dehors de la région métropolitaine, mais seulement là où il était profitable pour eux de le faire. Dans les milieux ruraux, ce n'était pas profitable pour le « trust » ; les citoyens ruraux devaient continuer de s'éclairer « au fanal et à la lampe à l'huile ». Alors, pour pallier cette grave lacune, on a mis sur pied des compagnies locales de distribution et des coopératives. La dernière coopérative qui est toujours en opération est la Coopérative régionale Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. Ce printemps lors de son AGA, elle fêtait son 79^e anniversaire.

En 1962, le ministre des Ressources naturelles, M René Lévesque, a convaincu le premier ministre Jean Lesage de faire de la nationalisation de l'électricité, le thème central de l'élection. Cela devenait une élection référendaire où le thème était « Maîtres chez nous ». Les membres du Trust de l'électricité pouvaient bougonner qu'on les dépossédait de leurs biens, mais la LÉGITIMITÉ de cette élection et de la deuxième nationalisation de l'électricité n'ont jamais été remises en cause.

Est-ce que le présent projet de loi remet en cause cette nationalisation de nos ressources énergétiques ? Si tel est le cas, nous affirmons, haut et forts, que le débat sur la privatisation, même partielle, soit être aussi large et aussi légitime que celui qui a conduit à la nationalisation durant les années soixante. Une pub de HQ affirme que « L'efficacité énergétique peut aider le Québec à atteindre la carboneutralité ⁴⁰ ». D'autre part, la pub du syndicat canadien de la fonction publique dit : « On veut lancer une vaste

³⁸ Gerbet, T. (2024, 19 janvier). Québec veut légaliser la vente d'électricité entre compagnies privées. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2042313/hydro-quebec-vente-electricite-fitzgibbon-compagnies-monopole>

³⁹ Hydro-Québec. Histoire de l'électricité au Québec - chronologie : 1930-1944 – La marche vers l'étatisation. Récupéré le 14 septembre 2024. <http://www.hydroquebec.com/histoire-electricite-au-quebec/chronologie/marche-vers-etatisation.html>

⁴⁰ Hydro-Québec et Le Devoir bis. Bâtir un Québec plus vert. Le Devoir. Récupéré le 14 septembre 2024. <https://www.ledevoir.com/bis/798354/batir-quebec-plus-vert>

conversation avec l'ensemble des Québécoises et Québécois, le gouvernement, Hydro-Québec, les décideurs publics (...) sur la production d'électricité et l'avenir de notre électricité, car on a plusieurs craintes⁴¹ ». Pour départager le sens véritable entre ces positions contradictoires, il faut tenter de comprendre ce qui se cache derrière ces mots ? Pourtant, des mots comme « carboneutralité » peuvent être interprétés de mille façons différentes. Lorsque que des milliards de dollars sont impliqués, on doit se méfier de l'écoblanchiment comme de la peste ! Personne ne conteste le besoin de lutter contre les changements climatiques. L'enjeu, c'est LA FAÇON DE LE FAIRE ! Ce débat public est plus que nécessaire !

3.2 Le coût du privé : un contrat léonin en faveur du privé

Notre gouvernement a-t-il vendu trop d'électricité bon marché à des investisseurs étrangers ? C'est ce que semblait dire M Sabia, PDG d'Hydro-Québec, en ce début de la Commission parlementaire au sujet du PL69. Cette critique voilée rejoint le commentaire de sa prédécesseure, Mme Brochu qui refusait qu'Hydro-Québec devienne le « Dollarama » de l'électricité bon marché.

Hydro-Québec doit faire des appels d'offres pour remplir les ventes que le gouvernement a faites à des compagnies étrangères, dont Northvolt. HQ a l'obligation d'acheter cette électricité qu'elle en ait besoin ou non ; les compagnies privées ont la certitude de vendre leur énergie. Comme le disait Louis-Gilles Francoeur dans le Devoir : « c'est déjà une réalité technologique et économique chez Hydro-Québec au profit des promoteurs privés, qui bénéficient ainsi de l'équilibrage réglementé de leur production⁴² ».

Lors de l'appel de 2021, HQ a fait une soumission sur son propre appel d'offres. La soumission de HQ à son appel d'offres est la plus basse au point où cela fait baisser la MOYENNE des soumissions reçues. Alors pourquoi ne peut-elle pas tout simplement faire l'ensemble de la production éolienne ?

Présentement, les soumissions reçues et acceptées se situent entre, 07 et, 14 sous du kWh. Pourtant sur la facture de chaque client de HQ, en plus d'un per diem, notre coût est de 0,065 \$ par kWh pour les premiers 40 kWh ; tout ce qui dépasse 40 kWh par jour est facturé à 0,10 \$. Comme HQ a L'OBLIGATION LÉGALE D'ACHETER TOUTE LEUR PRODUCTION, HYDRO-QUÉBEC FERA UNE PERTE FINANCIÈRE CHAQUE FOIS QU'ELLE VENDRA UN KILOWATT/HEURE D'ÉNERGIE.

C'est insoutenable à moyen terme ; c'est un cheval de Troie. Déjà, à cause d'ingérences politiques nous sommes obligés de payer 140 millions par année pour la centrale inutile au gaz de Bécancour. Dans quelques années, les tenants du « tout au privé » pourront proclamer que HQ n'est pas rentable et demanderont sa dissolution au profit de compagnies pour revenir au bon vieux temps du TRUST de l'électricité.

Est-ce que PL69 se veut un poison mortel, un cheval de Troie qui entrainera la mort de HQ ?

⁴¹ Gerbet, T. (2024, 5 janvier) Hydro-Québec : 16 000 syndiqués lancent une publicité contre la privatisation. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2039043/publicite-scfp-privatisation-hydro-quebec>

⁴² Francoeur, L-G. (2024, 28 février). Développer une production hybride des réservoirs québécois. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/807901/idees-developper-production-hybride-reservoirs-hydroquebeccois>

3.2.1 L'hydrogène : décarbonation ou un exemple de privatisation inefficace?

La production d'hydrogène est dispendieuse et inefficace puisque sa production demande plus d'énergie que la valeur énergétique créée^{43, 44, 45}. Puisque « seulement quelques industries spécialisées ont besoin d'un peu d'H₂⁴⁶ » on ne peut pas justifier sa production par la décarbonation du Québec.

S'agit-il donc, tel qu'expliqué à la section 1.2, d'une tentative d'écoblanchiment promu par les lobbys des compagnies de pétrole et de gaz pour préserver la valeur de leur capital ? (Pensons au réseau de distribution d'Énergir.) Du même coup, est-ce que des projets privés comme le Projet MAURICIE de TESCOCANADA H2 actuellement en développement sont une façon détournée de privatiser la production d'énergie au Québec⁴⁷ ?

Il est important d'amener cette situation ainsi que les impacts environnementaux des projets de production d'énergie à l'attention du public afin d'ajuster le tir pour une décarbonation efficace permettant de limiter au maximum les impacts environnementaux des projets de productions d'énergie⁴⁸.

3.3 Demande de BAPE pour l'usine de Northvolt

Nous croyons que pour prendre une décision éclairée, il ne faut pas seulement des décisions prises dans un bureau entre quelques individus. Dans le cas de la transition énergétique, il faut un débat élargi de la société, car il s'agit d'un changement de paradigme fondamental de la société. TOUTE LA SOCIÉTÉ DOIT ÊTRE PARTIE PRENANTE de ce changement de comportement. Ce n'est pas en la laissant de côté qu'elle y participera ; au contraire, le non-débat sera une pierre d'achoppement à la très nécessaire acceptabilité sociale. Notre argumentaire au sujet de ce débat élargi AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION utilisera l'usine Northvolt comme exemple.

Les usines de batteries Northvolt et celle de Bécancour sont-elles une idée de génie ou serait-ce un autre fiasco comme le suroît ? Ou de l'écoblanchiment comme la capture et la séquestration du carbone ? Nous n'en savons rien. Tout ce que nous savons, c'est qu'en théorie, c'est un maillon nécessaire dans l'édification d'une économie post-carburants fossiles. Pourtant, des experts sonnent l'alarme : rien ne permet de conclure que cette usine entraînera une réduction directe des émissions de gaz à effet de serre de la province⁴⁹. En permettant à la population de comprendre les tenants et aboutissants de Northvolt, les audiences d'un BAPE favoriseraient l'acceptabilité sociale.

Lorsque nous demandons un débat élargi au sujet de l'ensemble des énergies de transition, l'usine de Northvolt est seulement une pièce dans l'ensemble du casse-tête de la transition énergétique. À défaut

⁴³ Girard, C. (2024, 11 mai). Le vaporeux et coûteux mirage de l'hydrogène (H₂). Le journal de Montréal.
<https://www.journaldemontreal.com/2024/05/11/le-vaporeux-et-couteux-mirage-de-lhydrogene-h2>

⁴⁴ Dion, Johanne. (2024, 5 janvier). Énergie : Le projet Mauricie comme Cheval de Troie. L'aut'journal.
<https://lautrejournal.info/20240105/energie-le-projet-mauricie-comme-cheval-de-troie>

⁴⁵ Finet, J-P. (2021, 8 novembre) Hydrogène : la dangereuse, coûteuse et inefficace lubie d'Énergir. Journal Métro.
<https://journalmetro.com/debats/2723216/hydrogene-la-dangereuse-couteuse-et-inefficace-lubie-denergir/>

⁴⁶ Girard, loc. cit.

⁴⁷ Dion, loc. cit.

⁴⁸ Union of Concerned Scientists. (5 mars, 2013). Environmental Impacts of Renewable Energy Technologies. UCSUSA.
<https://www.ucsusa.org/resources/environmental-impacts-renewable-energy-technologies>

⁴⁹ Shields, A. (2024, 20 mars) Northvolt ne réduira pas les GES du Québec. Le Devoir.
<https://www.ledevoir.com/environnement/809334/northvolt-ne-reduira-pas-ges-quebec?>

de ce débat élargi, il faudrait minimalement un BAPE au sujet de Northvolt⁵⁰. En plus des effets sur la faune, la flore, et les milieux humides, l'ajout de quelques 3 000 travailleurs ainsi que la circulation des camions auront des effets indéniables sur ces municipalités qui bordent les rives du Richelieu. Quelles seront les mesures pour minimiser ces effets sur les populations riveraines⁵¹? Tout comme un ancien ministre de l'Environnement, M Daniel Breton, nous sommes en faveur de ce projet, mais nous croyons que le gouvernement commet une erreur stratégique en refusant un BAPE⁵².

Un BAPE pourrait examiner les mesures pour minimiser les dangers reliés aux réactions chimiques qui sont intrinsèques à des batteries électriques. Alors que la police suédoise enquête sur trois décès inexpliqués d'employés d'une usine Northvolt⁵³, un BAPE permettrait de rassurer la population à ce sujet. Les archives nous rappellent qu'il y a eu une explosion causant des blessures et la mort d'au moins 6 personnes sur les anciens terrains de la CIL à McMasterville en 1975⁵⁴ et un incendie dans un entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand en 1988^{55,56}. Et un point inconnu ; quels seraient les dangers reliés à un incendie dans une méga-usine de batterie? L'actualité nous donne un exemple d'un incendie dans un entrepôt de 900 tonnes de batteries au lithium à Aveyron en France⁵⁷.

Le chevalier cuirré est une espèce de poisson qui est menacée de disparition. On le retrouve seulement dans le Richelieu, entre Chambly et les abords du Saint-Laurent. Deux grands projets s'ajouteraient pour devancer sa déchéance ; en plus de Northvolt, il y aurait également le projet de port à Contrecoeur. Il est peu probable que le chevalier cuirré survivrait à ces deux coups durs !

Enfin, quels seront les effets sur la qualité de l'eau de la rivière Richelieu? À environ 15 km en aval du site, il y a la prise d'eau de l'AIBR (aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu), située à Saint-Denis. Cet aqueduc dessert plusieurs municipalités⁵⁸. Toute contamination, qu'elle soit ponctuelle ou systémique, aura un effet négatif sur la qualité de l'eau destinée aux citoyens et aux cheptels desservis par l'AIBR⁵⁹.

En conclusion de ce chapitre, le gouvernement a avancé plusieurs versions contradictoires pour expliquer le fait qu'il ne soumettait pas Northvolt à des audiences du BAPE. Une dernière explication

⁵⁰ Shields, A. (2024, 29 janvier) Northvolt détruira des milieux naturels de « haute valeur écologique », selon les experts du gouvernement Legault. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/environnement/806160/environnement-northvolt-detruira-milieux-naturels-haute-valeur-ecologique-selon-experts-gouvernement-legault>

⁵¹ Blais, S. (2024, 24 janvier) Environmental group seek court injunction against EV giant Northvolt in Quebec. Canada's National Observer. <https://www.nationalobserver.com/2024/01/24/news/environmental-group-court-injunction-ev-giant-northvolt-quebec>

⁵² Martineau, R. (2024, 24 janvier) Entrevue avec Daniel Breton. Northvolt : le gouvernement a commis une erreur, estime le PDG de Mobilité électrique Canada. Qub radio. <https://omny.fm/shows/richard-martineau/northvolt-le-gouvernement-a-commis-une-erreur-est>

⁵³ Radio-Canada (2024, 27 juin). La police suédoise enquête sur trois décès inexpliqués d'employés d'une usine Northvolt. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2083859/suede-police-deces-employes-northvolt>

⁵⁴ Archives. (1975, 2 octobre). 6 Killed in Quebec in Blast At an Explosives Factory. The New York Times. <https://www.nytimes.com/1975/10/02/archives/6-killed-in-quebec-in-blast-at-an-explosives-factory.html>

⁵⁵ Cloutier, J-S. (2013, 23 août). L'incendie des BPC de Saint-Basile-le-Grand, 25 ans plus tard. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/628787/25-ans-catastrophe-saint-basile-le-grand>

⁵⁶ Protection civile Canada. (1988, Décembre). Incendie d'un entrepôt contenant des BPC à Saint-Basile-le-Grand. Sécurité publique Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/th%209446.c5%20f57%201988%20f-fra.pdf>

⁵⁷ AFP. (2024, 19 février). Aveyron : incendie dans un entrepôt de 900 tonnes de batteries au lithium. GoodPlanet mag. <https://www.goodplanet.info/2024/02/19/aveyron-incendie-dans-un-entrepot-de-900-tonnes-de-batteries-au-lithium/>

⁵⁸ Régie de l'aqueduc intermunicipales du Bas-Richelieu. Historique. Régie de l'aqueduc intermunicipales du Bas-Richelieu. Récupéré le 14 septembre 2024. <https://aibr.ca/index.php/historique/>

⁵⁹ Montpetit, G. (2024, 25 août). Mon p'tit jus de batterie. RVÉQ. <https://rveq.ca/replique-opinions/mon-ptit-jus-de-batterie>

de M Charrette veut que le gouvernement craignait que ce délai supplémentaire ait possiblement poussé Northvolt vers une autre province ou état en Amérique du Nord. Dans ce cas, le gouvernement doit assumer la situation en toute connaissance de cause. Comme le dit M Côté, un fonctionnaire du ministère de l'Environnement : « Je vous somme d'être transparent [...]. Si c'est une décision qui relève du ministre, assumez-la. La Loi sur la qualité de l'environnement vous en donne le droit⁶⁰ ».

Si les membres du gouvernement continuent de soutenir qu'ils n'ont « pas 18 ou 24 mois à perdre » nous leur rappellerons la chronologie du BAPE 273. La grogne populaire a obligé le ministre de l'Environnement de l'époque, M Pierre Arcand, à donner officiellement le mandat d'un BAPE au sujet des gaz de schiste en date du 31 août 2010. La première partie des audiences a débuté à Saint-Hyacinthe le 4 octobre. La deuxième partie, avec dépôt des mémoires, a débuté à Longueuil le 15 novembre. Le processus s'est terminé 28 février 2011 avec la remise du rapport au ministre ; en tout 6 mois ! Fort de cette expérience, pourquoi un BAPE au sujet de Northvolt retarderait-il le projet de 24 mois ?

L'absence de débat élargi au sujet de la transition énergétique peut se résumer à une phrase ; **lorsque l'on veut, on peut !** ou par le proverbe anglais **When there is a will, there is a way !**

3.4 La centrale T-D-Bouchard serait-elle un symbole maskoutain du PL69 ?



Le 7 mars 2024, photo de groupe devant la centrale T.D.-Bouchard avant une conférence sous le thème « Une transition juste et viable au Québec ».

Le 7 mars dernier, le CCCPEM en collaboration avec plusieurs groupes a souhaité la bienvenue aux invités et aux médias à la bibliothèque T-A-ST-Germain, un espace qui surplombe la mini-centrale T.D.-Bouchard. Il y a là un symbole puisque Télésphore-Damien (TD) Bouchard était le super ministre du gouvernement du premier ministre Adélard Godbout qui a fait voter la loi créant Hydro-Québec et qui, le 15 avril 1944, a procédé à la PREMIÈRE nationalisation de l'électricité en prenant possession des locaux de la « Montreal, Light, Heat and Power⁶¹ ». M. René Lévesque avec le premier ministre Jean Lesage devait terminer ce travail une vingtaine d'années plus tard suite à l'élection référendaire de

⁶⁰ Gerbet, T. (2024, 28 février). Northvolt : gestion de crise interne au ministère de l'Environnement. Radio-Canada.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2052601/northvolt-ministere-environnement-gestion-crise-interne>

⁶¹ Hydro-Québec. Histoire de l'électricité au Québec - chronologie : 1930-1944 – La marche vers l'étatisation. Récupéré le 14 septembre 2024. <http://www.hydroquebec.com/histoire-electricite-au-quebec/chronologie/marche-vers-etatisation.html>

1962 dont le thème était « Maître chez nous ». L'ironie, c'est que le mini-barrage qui porte le nom du père-fondateur de la nationalisation de l'électricité est maintenant la propriété de la compagnie ontarienne « Algonquin Power »⁶².

La centrale a été aménagée au début des années 90 par Boralex. Après quelques périphéries, cette centrale privée a été revendue à Algonquin Power. Un article du *Courier de Saint-Hyacinthe* du 2 juillet 2012 (Annexe 2) est très éloquent : « en tant que propriétaire du barrage, la municipalité a droit en théorie à 3 % des profits bruts que réalise Algonquin Power annuellement grâce à l'électricité que produit la centrale T.-D.-Bouchard, d'une puissance installée de 2,55 mégawatts (...) À l'été 2001, alors que la Yamaska n'était plus qu'un filet d'eau, la Ville avait conclu un accord avec Algonquin Power sur un arrêt de turbinage entre le 16 juillet et le 15 septembre, ce qui lui avait coûté en contrepartie une année complète de loyer (...) Mais pour les 20 années qui viennent, rien n'empêcherait Saint-Hyacinthe de tenter de mettre la main sur la centrale afin de l'exploiter elle-même et de garder pour elle tous les profits. Comme les négociations sont amorcées pour le renouvellement des baux des centrales de l'APR-91, la Ville pourrait interpeller le MNRF et demander un transfert des droits en invoquant les difficultés qu'elle éprouve à percevoir ce que lui doit Algonquin Power. »

Déjà en août 2016, Mme Marie-Claude Delisle, membre du CA du CCCPEM et de la Fondation rivières, proposait de se réapproprier le barrage (Annexe 3). Elle faisait le lien entre le débit ultra-faible de la Yamaska et l'hécatombe de poissons de 2016 : « Apprendre en plus que le débit d'eau — contrôlé par la compagnie ontarienne Algonquin Power, propriétaire de la mini centrale au barrage Penman — était très faible, et que cela a eu un impact majeur sur la mortalité massive des poissons est ahurissant⁶³. » Elle dénonce l'absurdité financière de la situation. « Même en supposant que le Ministère en arrive à blâmer à nouveau cette compagnie, savoir encore que la Ville de Saint-Hyacinthe lui verse une compensation pour les pertes financières quand nous avons besoin davantage d'eau est humiliant... Quoi ? Une compagnie ontarienne produit à Saint-Hyacinthe de l'électricité qu'elle revend à Hydro-Québec à 8,4 cents du kW alors que HQ peine à revendre ses surplus à plus de 4 cents ? Il doit y avoir une erreur ». Elle termine son réquisitoire en exigeant la réouverture de ce contrat qui devrait, normalement, se terminer en 2034.

Le seul objectif d'Algonquin Power est de fournir des profits à ses actionnaires, peu importe les effets négatifs de son surturbinage sur la qualité de vie des Maskoutain·es et de tous les êtres vivants de la Yamaska. Si la ville a « l'outrecuidance » de demander un peu de respect pour le vivant et le bien commun de ses 60 000 citoyens, cela devient une excuse « légale » parfaite pour ne pas payer de redevances. Comme dans la chanson traditionnelle, Algonquin Power dit à la ville de Saint-Hyacinthe « BONHOMME ! TU N'ES PAS MAÎTRE DANS TA MAISON, QUAND NOUS Y SOMMES ! »

C'est le contraire absolu du MAÎTRE CHEZ NOUS de l'élection référendaire de 1962. Et le comble de l'insulte, c'est que durant le blackout du grand verglas de janvier 1998, nous avions une centrale de 2,5 mégawatts au centre-ville. Au lieu de génératrices, cette centrale aurait pu alimenter en priorité l'hôpital, le CHSLD et les centres d'hébergement. Non, elle était à l'arrêt pour des raisons techniques ; la rumeur veut qu'il manquait un ordinateur pour la faire démarrer pour palier à l'urgence, mais faire un investissement minime pour aider les Maskoutain·es aurait fait perdre de l'argent aux actionnaires !

⁶² Voir Annexe 1

⁶³ Agence QMI. (2016, 3 juillet). Rivière Yamaska: riverains préoccupés par la mort des poissons. Le journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2016/07/03/riviere-yamaska-riverains-preoccupes-par-la-mort-des-poissons>

Cette centrale T-D-Bouchard serait-elle le symbole des absurdités d'une privatisation « morceau par morceau » que le PL69 semble proposer ? Serait-ce le symbole d'un cheval de Troie qui s'est donné comme mission de revenir au TRUST DE L'ÉLECTRICITÉ des années 1930 ? « Back to the Future » comme disait Marty dans un film de science-fiction

Et l'on pousse l'hypocrisie à donner le nom du père fondateur d'Hydro-Québec à une compagnie dont le seul objectif est de faire des profits au détriment des citoyens ! Est-ce que l'utilisation erronée du nom de « T-D-Bouchard » par Algonquin Power se veut une insulte à la mémoire du père-fondateur de la nationalisation de l'électricité?

Quand on est né pour un p'tit pain...

4. Pour la résilience de nos communautés

4.1 Protection des terres agricoles

Cette frénésie éolienne en milieu habité soulève certaines questions fondamentales. La première, c'est la protection de nos terres agricoles. Au Québec, nous avons seulement 2 % de bonnes terres agricoles. Depuis 1978, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) tente d'éviter l'étalement urbain sur notre garde-manger. Si l'on parsemait nos champs d'éoliennes, de lignes de transmission et de routes d'accès, nos terres agricoles deviendraient trouées comme du fromage de Gruyère. Pour préserver notre capacité à nous nourrir tout au long du 21^e siècle, pourquoi ne pas placer ces éoliennes sur les 98 % restants de notre territoire impropre à l'agriculture intensive ?

Nous citerons le cri du cœur de Serge Giard, agriculteur de Saint-Hugues :

« L'information que les promoteurs d'éoliennes présentent aux agriculteurs ne reflète pas ce que sera la réalité sur le terrain une fois que l'industrie éolienne sera implantée dans le milieu. Les promoteurs ne parlent que des redevances de 40 000 \$ et de l'emplacement possible de l'éolienne sur le terrain. On ne parle pas des 1 145 mètres cubes de béton, nécessaires pour construire une seule base d'éolienne, requérant le passage de 100 bétonnières. Le sol détruit par le passage des 100 bétonnières est l'équivalent de 2 hectares de terrain, perdus à jamais pour chaque éolienne construite, en majorité pour les chemins d'accès.

On ne dit pas non plus que le projet amènera l'installation future d'un champ de batteries pour l'entreposage d'électricité et, fort probablement, d'un poste de transformateurs de courant. On peut se demander si le fait de passer sous silence ce que sera la vraie réalité future, de la part des promoteurs, relève de la fausse représentation ou de l'oubli, peut-être volontaire.

Le travail du promoteur d'éoliennes auprès de certains agriculteurs se fait en catimini, en prenant bien soin de ne pas divulguer le projet. De 50 à 70 % des citoyens de la municipalité ne sont même pas informés d'un projet d'éoliennes dans leur paroisse. Le manque de respect de la part du promoteur envers les citoyens détruit la confiance. On peut se questionner sur ce qui pousse certains élus municipaux à liquider une partie de nos terres agricoles, qui nourrissent les Québécois, au profit des compagnies d'éoliennes.

*Depuis la fondation de nos paroisses, les personnes qui nous ont précédées, malgré leur travail intense, ont su garder le sol agricole tel que nous le cultivons aujourd'hui. **De quel droit**, "au nom des générations futures", allons-nous aujourd'hui liquider en partie le sol agricole qui sert toujours à nourrir ses occupants ? Un maigre 2 % du territoire québécois est cultivable⁶⁴. »*

Encore une fois, INFORMATION et MARKETING ne sont pas synonymes !

⁶⁴ Giard, S. (2024, 16 avril). Demande d'un BAPE sur l'implantation d'éoliennes en territoire Agricole. RVÉQ. <https://rveq.ca/replique-opinions/demande-dun-bape-sur-limplantation-doliennes-en-territoire-agricole>

4.2 Quelques solutions alternatives

4.2.1 Les panneaux solaires sur les toits (Roof Top Solar)

Selon les chercheuses de CanmetÉnergie, il y aurait au minimum 127 km carré de surface de toit propice à l'installation de panneaux solaires au Québec (leur calcul exclu les bâtiments industriels et les immeubles à logement multiples car les données n'étaient pas disponibles). Il y a là un potentiel inexploité. De plus, cela n'empiéterait pas sur les bonnes terres agricoles.

Cela implique un réseau électrique interactif (*smart grid*). Durant la journée, le propriétaire produit de l'électricité avec ses panneaux solaires pour sa propre consommation et fournit le surplus à Hydro-Québec. Le soir, le compteur est inversé et c'est Hydro-Québec qui fournit de l'électricité au propriétaire. À la fin du mois, ce client reçoit sa facture (s'il a produit beaucoup plus que sa consommation, il recevra un chèque !!!)^{65,66,67}.

Bien évidemment, nous laisserons aux architectes et aux ingénieurs en bâtiments le soin de vérifier si la structure de chaque bâtiment peut supporter ce poids supplémentaire, tout en étant capable de résister aux grands vents et d'assurer l'étanchéité du toit.

4.2.2 Production hybride autour des bassins de l'Hydro

Dans un article, M Louis-Gilles Francoeur a proposé une « gestion hybride » de la production hydraulique et éolienne⁶⁸. Soit de mettre des parcs d'éoliennes autour des réservoirs artificiels.

Un paragraphe résume admirablement bien sa proposition : « lorsque notre première société d'État a construit ses grands réservoirs, elle a créé non pas une, mais deux sources d'énergie. Si le Québec exploite fort bien la puissance de la force hydraulique, notre première société d'État a jusqu'ici complètement ignoré le fait que les grandes surfaces d'eau de ses réservoirs sont d'exceptionnels puits d'énergie éolienne, comparables à ceux qu'exploitent en mer ou en milieux maritimes plusieurs pays en raison de la puissance et de la constance exceptionnelle des vents qui s'y développent. »

Non seulement, cela permettrait à Hydro-Québec de faire le rééquilibrage en la production hydraulique et éolienne à son avantage (et non à l'avantage économiques de « partenaires » privés), cette proposition aurait le double avantage de protéger nos terres agricoles ET d'utiliser les lignes de transport déjà en place.

⁶⁵ Miller, R. (2023, 3 octobre). Alberta must modernize its electricity system. Canada's National Observer.

<https://www.nationalobserver.com/2023/10/03/opinion/alberta-must-modernize-its-electricity-system>

⁶⁶ Harland, K. (2024, Janvier 25). Utilities throw down a bigger, cleaner, smarter grid. Canada's National Observer.

<https://www.nationalobserver.com/2024/01/25/opinion/utilities-throw-down-bigger-cleaner-smarter-grid>

⁶⁷ Lawlor, A. (2024, 10 mai). New Dawn's new day for climate-friendly living. Canada's National Observer.

<https://www.nationalobserver.com/2024/05/10/news/new-dawns-new-day-climate-friendly-living> Extrait: *The clean energy generated at Pine Tree Park feeds electricity into Nova Scotia Power's electricity grid when it's sunny and draws from the grid when it's not. "We are putting energy onto the grid and then taking energy off the grid".*

⁶⁸ Francoeur, L-G. (2024, 28 février). Développer une production hybride des réservoirs québécois. Le Devoir.

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/807901/idees-developper-production-hybride-reservoirs-hydroquebecois>

5. Conclusion : Est-ce que PL69 est un cheval de Troie ?

Tout d'abord, nous affirmons, haut et fort, que nous sommes en faveur de la transition énergétique. Les désastres climatiques de l'année 2023 ne nous laissent pas le choix. L'humanité doit changer sa façon d'agir. Mais comment ? De quelle façon ?

En ce début du 21^e siècle, le bien commun est le cœur de notre demande. Notre électricité a été le symbole et la locomotive économique de notre société depuis la Révolution tranquille avec son « Maître chez nous ». C'était avant-gardiste ! C'était visionnaire ! **Il faut réaliser qu'au 21^e siècle, l'électricité sera l'énergie centrale ; est-ce qu'il y aura une seule maison, une seule entreprise, un seul commerce, une seule ferme, un seul moyen de communication électronique qui n'aient pas besoin d'électricité ? Ce sera l'atout des atouts.**

Si l'humanité décide de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, l'électricité aura nécessairement une place encore plus importante dans nos vies. Depuis trois décennies, le CCCPEM a travaillé en faveur d'un meilleur environnement dans notre milieu. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés du thème de l'accord de Rio ; « **penser globalement, agir localement** ». Oui, nous agissons au niveau de la MRC des Maskoutains, mais notre action contre la dénationalisation se veut une action qui englobe l'ensemble du Québec.

Le gouvernement s'apprête à voter un projet de loi pour encadrer la production privée d'électricité ; pour le moment, nous ignorons le contenu exact de ce projet. Si le gouvernement veut que son action soit légitime dans son projet de dénationaliser, serait-ce que partiellement, **il faut un débat élargi qui soit minimalement égal au débat qui a eu lieu durant l'élection référendaire de 1962.** À Saint-Hyacinthe, l'eau qui coule à travers la turbine d'Algonquin Power « vaut son pesant d'or » comme l'affirme un article du Courrier de Saint-Hyacinthe⁶⁹. Il ne faut plus jamais qu'une compagnie privée, redevable seulement à ses actionnaires, puisse exiger la réduction des redevances dues à Saint-Hyacinthe parce que le « débit réservé » de la rivière est insuffisant pour assurer le bien-être des vivants qui habitent son « l'écosystème »⁷⁰. Nous affirmons, haut et fort, que cette eau qui coule dans la rivière, ou le vent qui souffle au-dessus de nos champs, n'est pas la propriété d'actionnaires lointains⁷¹. Cette eau est celle de tous les humains et de tous les êtres vivants qui habitent les 4 784 km carrés du bassin versant de la Yamaska.

Au sens politique plus large, le chroniqueur Richard Martineau affirme que les « élus doivent nous rendre des comptes » et il rappelle aux gouvernements de ne pas oublier la réalité : « Ce n'est pas vous, notre boss. C'est nous, votre boss ! ». Et il continue dans le Journal de Montréal :

« Savez-vous comment débute le texte de la Constitution américaine ? “ Nous, le peuple des États-Unis...” Et comment débute le texte de la Constitution française ? “ Le peuple français proclame solennellement...” Dans les deux cas, on a pris soin

⁶⁹ Lapierre, B. (2015, 22 janvier). Centrale hydroélectrique : Des revenus bruts de 13 millions \$ en 20 ans. Le Courrier. <https://lecourrier.qc.ca/des-revenus-bruts-de-13-millions-en-20-ans/>

⁷⁰ Montpetit, G. (2024, 7 mars). Penser globalement, agir localement. RVÉQ. <https://rveq.ca/replique-opinions/penser-globalement-agir-localement>

⁷¹ Non disponible. (2017, 13 avril). La petite centrale T.D.-Bouchard, en avons-nous vraiment besoin? Le Courrier. <https://lecourrier.qc.ca/la-petite-centrale-t-d-bouchard-en-avons-nous-vraiment-besoin/>

de mettre le mot “ peuple ” à l’avant-plan.⁷² »

La démocratie, ce n’est pas une dictature de quatre ans entre deux échéances électorales. C’est la participation active de l’ensemble de la population à l’élaboration de notre société face aux changements climatiques ! C’est au nom du peuple, non pas des élus, des lobbys, de la grande industrie ni du sacro-saint dollar, mais du pouvoir citoyen que nous tentons d’intervenir dans ce projet de loi 69.

5.1 Nos constats

Malgré notre manque de connaissances dans le domaine juridique et dans le domaine de la grande finance, notre perception du PL 69 nous amène aux constats préliminaires suivants.

Primo - Le PL69 semble une cassure radicale avec la démarche de la nationalisation qui a été acceptée lors de l’élection référendaire de 1962. C’est aussi une cassure avec la notion que cette énergie est pour le bien commun de l’ensemble de la population. Hydro-Québec doit toujours être le maître d’œuvre ; pas un partenaire avec des actionnaires privés.

Secundo - Si le gouvernement veut se débarrasser de ce pacte de 1962 qui avait toutes les caractéristiques de notre identité, il doit le faire à travers un large débat de société ; une simple commission parlementaire avec seulement quelques intervenants triés sur le volet est tout sauf un large débat de société. L’exclusion de la vaste majorité des intervenants est une entorse inacceptable à au consensus social !

Tertio - De nombreux groupes, incluant le CCCPEM, ont exigé un BAPE générique au sujet de la transition énergétique⁷³. Un BAPE très limité à de nombreux petits projets est totalement inadéquat. Il faut débattre de la place de PL69 dans l’empreinte totale (*big picture*) de cette transition énergétique.

Quattro - La « vente de feu » de notre électricité (à des promoteurs privés et à des États limitrophes) nous oblige à construire des capacités de production à grands frais pour combler une pénurie d’électricité créée de toute pièce. De plus, des contrats « léonins » garantissent des prix fixes aux promoteurs privés, même si Hydro-Québec doit y perdre de l’argent chaque fois qu’elle vendra un kilowatt/heure. À moyen terme, cela semble un cheval de Troie qui conduira inévitablement à la déchéance de notre symbole national !

Quinto. Comment départager INFORMATION et MARKETING? Les promoteurs privés nous donnent uniquement l’information qui mousses leurs projets. Par conséquent, nous n’avons pas accès à l’autre côté de la médaille.

C’est notre perception de la situation. Est-elle fondée? Est-elle fausse? Seul, un débat élargi pourra nous éclairer ! N’oublions pas : c’est un enjeu fondamental qui influencera la vie quotidienne de tous les Québécois·es pendant un siècle. Présentement, le Québec a dans « sa main » un atout puissant, soit LA SOURCE d’énergie du 21^e siècle. Il faudrait un manque flagrant de sens stratégique pour DONNER gratuitement « cette carte » à des compagnies privées comme Algonquin Power, EDF, Boralex, Hydrogége ou Innergex.

⁷² Martineau, R. (2024, 10 février). Les élus doivent nous rendre des comptes ! Journal de Montréal.

<https://www.journaldequebec.com/2024/02/10/les-elus-doivent-nous-rendre-des-comptes>

⁷³ Annexe 4 Demande d’un BAPE générique par le CCCPEM, 20 juillet 2023

5.2 Notre recommandation

C'est pourquoi le CCCPEM demande de rejeter le PL69 car il ne répond pas à des critères minimalistes d'un débat public pour un enjeu aussi important que la transition énergétique au Québec en pleine crise climatique.

Au lieu de cette commission parlementaire très, très limitée, nous exigeons, encore une fois, un BAPE générique.

Le peuple du Québec doit avoir son mot à dire !

ANNEXE 1

17 dossier(s) trouvé(s)

2017-04-05

Numéro de dossier	Nom	Adresse	Statut	Date changement d'état	du	Statut nom	du	Date initiale	Date finale
3370295332	Algonquin Power Co.	100-354 Davis Road Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Immatriculée	2014-08-20		En vigueur		2014-08-20	
3370295324	Algonquin Power Trust	2845 Bristol Circle Oakville Ontario L6H7H7 Canada	Immatriculée	2014-08-20		En vigueur		2014-08-20	
1147329032	ALGONQUIN POWER SYSTEMS INC.	354 Davis Road Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Immatriculée	1997-12-18		En vigueur		1992-04-08	
1147828165	FOND ALGONQUIN POWER (CANADA)	2845 BRISTOL CIRCLE OAKVILLE (ONTARIO) L6H7H7	Radiée d'office	2015-01-29		Antérieur		1998-07-06	2015-01-29
1170516984	Algonquin Power Corporation Inc.	100-354 RD Davis Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Immatriculée	2014-11-19		En vigueur		2014-11-19	
1145878170	ALGONQUIN POWER CORPORATION INC.	2845, BRISTOL CIRCLE OAKVILLE ON L6H7H7	Radiée d'office	2014-11-19		Antérieur		1990-01-24	2014-11-19
3370295332	La Fiducie Algonquin Power Co.	100-354 Davis Road Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Immatriculée	2014-08-20		En vigueur		2014-08-20	
3370295324	La Fiducie Algonquin Power Trust	2845 Bristol Circle Oakville Ontario L6H7H7 Canada	Immatriculée	2014-08-20		En vigueur		2014-08-20	
1147828165	ALGONQUIN POWER FUND (CANADA) INC.	2845 BRISTOL CIRCLE OAKVILLE (ONTARIO) L6H7H7	Radiée d'office	2015-01-29		Antérieur		1998-01-01	2015-01-29
1172608573	Algonquin Power (Canada) Holdings Inc.	354 RD Davis Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Immatriculée	2017-03-17		En vigueur		2017-03-17	
1170682158	ALGONQUIN POWER (CANADA) HOLDINGS INC.	354 RD Davis Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Radiée d'office	2017-03-17		Antérieur		2015-01-29	2017-03-17
1142234047	ALGONQUIN POWER (MONT-LAURIER) G.P. INC.	1100-1981 av. McGill College (Québec) Canada	Montréal H3A0G6 Radiée d'office	2004-05-07		Antérieur		1999-08-11	2004-05-07
1145545548	ALGONQUIN CORPORATION (DONNACONA) INC.	2085 HURONTARIO STREET # MISSISSAUGA L5A4G1	210 ON demande	Radiée sur 1999-03-16		Antérieur		1995-11-16	1999-03-16

3342449470	ALGONQUIN POWER (MONT-LAURIER) LIMITED PARTNERSHIP	440, RUE DU PARTAGE MONT- LAURIER (QUÉBEC) J9L2A2	Immatriculée	1995- 02-09	En vigueur	1999- 08-25
1172608573	Société de portefeuille Algonquin Power (Canada)	354 RD Davis Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Immatriculée	2017- 03-17	En vigueur	2017- 03-17
1170682158	Société de portefeuille Algonquin Power (Canada)	354 RD Davis Oakville Ontario L6J2X1 Canada	Radiée d'office	2017- 03-17	Antérieur	2015- 01-29 2017- 03-17
3363725816	ALGONQUIN POWER TRUST CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE D'ARTHUR ...	80 rang du Sault Saint- Raphaël (Québec) G0R4C0 Canada	Radiée d'office	2016- 10-21	Antérieur	2006- 05-16 2016- 10-21

ANNEXE 2

5 juillet 2012

Centrale hydroélectrique

Saint-Hyacinthe attend son dû depuis trois ans

Par Marie-Pier Gagnon Nadeau



Depuis trois ans, la Ville de Saint-Hyacinthe ne touche plus sa part des profits que tire la compagnie ontarienne Algonquin Power Fund, propriétaire de la minicentrale hydroélectrique du barrage Penman's, de ses ventes d'électricité à Hydro-Québec.

C'est ce que révèle l'un des documents que LE COURRIER a obtenu de la Ville en réponse à des demandes d'accès à l'information.

En tant que propriétaire du barrage, la municipalité a droit en théorie à 3 % des profits bruts que réalise Algonquin Power annuellement grâce à l'électricité que produit la centrale T.-D.-Bouchard, d'une puissance installée de 2,55 mégawatts. Il s'agit de l'une des clauses du contrat de location d'une portion du barrage qu'elle a conclu le 30 août 1993 avec les représentants d'Hydraska (Boralex), le promoteur qui a construit la centrale en 1993-1994 et qui l'a cédée à Algonquin Power quelques années plus tard. En vertu de ce bail, la Ville a touché en moyenne 15 000 \$ par année durant la période allant du 1^{er} juin 1994 au 31 mai 2009, sauf à une occasion. À l'été 2001, alors que la Yamaska n'était plus qu'un filet d'eau, la Ville avait conclu un accord avec Algonquin Power sur un arrêt de turbinage entre le 16 juillet et le 15 septembre, ce qui lui avait coûté en contrepartie une année complète de loyer. Par la suite, il y a eu arrêt de turbinage tous les étés, mais sans qu'Algonquin cesse ses paiements, du moins jusqu'en 2009. La compagnie les a cependant revus à la baisse, a indiqué le directeur général de la Ville, Louis Bilodeau. Il a précisé que les 3 % de profit brut généré par la centrale correspondaient plutôt à 22 000 \$ ou 23 000 \$ en moyenne, soit beaucoup plus que ce qui était versé à la Ville. Voilà qui permet de situer à environ 700 000 \$ les revenus annuels bruts qu'Algonquin Power tire de la petite centrale T.-D.-Bouchard, dont la construction avait coûté 4 millions \$ il y a presque 20 ans. Depuis que la centrale produit de l'électricité, elle aurait donc rapporté à Algonquin Power plus de 12 millions \$ en revenus bruts, tandis qu'à ce jour, la Ville n'a touché en redevances que 209 295 \$.

Plus de paiement

Et depuis juin 2009, la Ville ne reçoit plus aucun paiement d'Algonquin. M. Bilodeau a expliqué que l'exploitant de la centrale n'avait pas fini de revoir sa façon d'évaluer le montant de sa redevance. « Leur prétention, c'est que depuis 2001, il y a une erreur de calcul et qu'ils ont trop versé d'argent à la Ville. Mais on devrait réussir à s'entendre bientôt », a indiqué M. Bilodeau.

La Ville de Saint-Hyacinthe fait néanmoins preuve de beaucoup de patience envers Algonquin. Le bail de 1993 stipule que si le locataire fait défaut de payer le loyer et que ce défaut subsiste durant une période de 15 jours après la réception d'un avis de la Ville, celle-ci pourrait, sans autre avis, « prendre possession immédiate des lieux loués », à moins qu'un créancier paie le loyer pour le locataire fautif. Sur la question du débit de la rivière Yamaska, la Ville se montre cependant un peu plus ferme. M. Bilodeau signale qu'elle a toujours exigé que le débit d'eau ne soit jamais inférieur à sept mètres cubes par seconde, tandis que le certificat d'autorisation gouvernemental fait état d'un débit minimal de deux mètres cubes par seconde. Les arrêts de turbinage, nécessaires au respect du débit minimal, font l'objet d'une nouvelle entente avec Algonquin Power que le conseil municipal a approuvée le 4 juin. Toutefois, cela ne règle pas la question des redevances.

Un bail de 40 ans

Lorsque, à l'été 1993, la minicentrale a été mise en chantier et que la Ville de Saint-Hyacinthe a paraphé une entente avec le promoteur quant à l'occupation des lieux, il avait été annoncé qu'il s'agissait d'un contrat de 20 ans. En fait, la durée réelle de ce bail est de 40 ans à compter du début de l'exploitation - juin 1994 -, car il est renouvelable pour une autre période de 20 ans sur simple demande du locataire avant l'expiration, le 31 mai 2014.

Algonquin pourra donc exploiter la centrale jusqu'en 2034, mais pas au-delà. « Ce renouvellement sera aux mêmes conditions que celles exprimées aux présentes, sauf quant à l'option de renouvellement qui ne pourra plus être exercé », précise le bail qui a été paraphé devant le notaire Louis H. Lafontaine. Les baux d'occupation des terres publiques et d'utilisation des forces hydrauliques que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a paraphés avec les propriétaires des petites centrales contiennent des clauses semblables. La centrale T.-D.-Bouchard, qui a été construite à la suite de l'appel de propositions lancé par Hydro-Québec en 1991 (APR-91), devra donc être rétrocédée sans compensation au gouvernement au terme du premier renouvellement de son bail d'occupation de 20 ans. Comme le révélait récemment le quotidien *Le Devoir*, ces centrales pourraient alors être offertes au secteur communautaire, ou au secteur privé, ou à Hydro-Québec, ou encore être simplement démantelées. Mais pour les 20 années qui viennent, rien n'empêcherait Saint-Hyacinthe de tenter de mettre la main sur la centrale afin de l'exploiter elle-même et de garder pour elle tous les profits. Comme les négociations sont amorcées pour le renouvellement des baux des centrales de l'APR-91, la Ville pourrait interpeller le MRNF et demander un transfert des droits en invoquant les difficultés qu'elle éprouve à percevoir ce que lui doit Algonquin Power. « Ça pourrait venir influencer les négos », croit Olivier Huard, de la Fondation Rivière, un organisme de protection de l'environnement qui suit de très près le dossier des minicentrales. Mais selon Louis Bilodeau, il serait étonnant que la Ville de Saint-Hyacinthe explore ce genre d'avenue. « Est-ce que ça se trouve (la production d'électricité) dans les champs de compétence que la Ville privilégie? La réponse est non », a-t-il répondu.

ANNEXE 3

Marie-Claude Delisle, Membre de CCCPEM Membre de Fondation Rivières Membre de Eau secours !

4 août 2016

Se réapproprier le barrage Penman : une politique du gros bon sens

Par Marie-Claude Delisle, Membre de CCCPEM Membre de Fondation Rivières Membre de Eau secours !

Le désastre écologique qui a affecté notre rivière le 28 juin dernier est bouleversant. Apprendre en plus que le débit d'eau - contrôlé par la compagnie ontarienne Algonquin Power, propriétaire de la mini centrale au barrage Penman - était très faible, et que cela a eu un impact majeur sur la mortalité massive des poissons est ahurissant. Surtout qu'il y a deux ans exactement, la centrale de Sainte-Brigitte-des-Saults, près de Drummondville, a connu le même phénomène : hécatombe de poissons due à un débit trop faible de la rivière Nicolet. Après enquête, Algonquin Power a alors reçu un avis d'infraction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Même en supposant que le Ministère en arrive à blâmer à nouveau cette compagnie, savoir encore que la Ville de Saint-Hyacinthe lui verse une compensation pour les pertes financières quand nous avons besoin davantage d'eau, est humiliant. Je refuse de dire que j'ai honte d'être Maskoutaine. Mais attention, il faut réagir et tout de suite !

Quoi? Une compagnie ontarienne produit à Saint-Hyacinthe de l'électricité qu'elle revend à Hydro-Québec à 8,4 cents du kW alors que HQ peine à revendre ses surplus à plus de 4 cents? Il doit y avoir une erreur. Les Maskoutains ne peuvent être aussi naïfs. Hydro-Québec serait à renégocier ces tarifs avec les compagnies privées. Bien ! Voilà un pas dans le rétablissement de la bonne intelligence. Mais quelle est la pertinence d'une centrale à turbines sur une rivière aussi fragile que la Yamaska?

Et il y a ce bail qui lie le propriétaire de la centrale à la Ville pour quarante ans depuis 1994 ! Revu aux 20 ans, il a été renouvelé récemment jusqu'en 2034. Si gérer, c'est prévoir, comment peut-on raisonnablement croire que la gestion de l'eau peut être sainement assurée dans toute sa complexité sur une période de 20 ans? Alors que la ville est en croissance continue; alors qu'industries, commerces, services attirés par notre vitalité économique nécessitent des masses d'eau; alors que la passe à poissons est inadéquate et que le fragile écosystème est menacé; alors que les pesticides, dont l'atrazine, s'accumulent toujours; alors que le réchauffement climatique global nous amène des bouleversements météorologiques imprévisibles; alors, surtout, que cette centrale ainsi gérée assèche la rivière depuis 22 ans. Car bien qu'une entente force Algonquin Power à cesser le turbinage l'été, - avec compensation pour ses pertes ! - elle respectait les ententes préalables le 28 juin dernier. La surverse mortelle s'est produite trois jours avant l'arrêt de ses activités ! Or, avec à peine 85 mm de pluie durant le mois de juin, peut-on raisonnablement admettre que l'arrêt du turbinage en juillet est beaucoup trop tardif?

Nous avons suffisamment d'arguments pour justifier la réouverture d'un contrat qui comporte autant de risques. Rouvrir ce contrat pour assurer un débit minimal à 7 m³/sec en tout temps au lieu des 2 m³/sec, - tel que demandé depuis 1994 d'ailleurs - est la moins élevée des demandes pour recouvrer le respect de nous-mêmes.

Mieux, si les Maskoutains se réappropriaient la gérance du barrage? Le barrage Penman est essentiel aux prises d'eau pour l'alimentation de tout notre territoire et il appartient à la Ville. La Ville est le bailleur de cet ouvrage. Le transformer en une centrale au fil de l'eau, sans rétention d'eau, nous rapprocherait d'une politique du gros bon sens, adaptée à notre réalité et profitable aux citoyens. Les petites villes de Magog et de Coaticook sont propriétaires de leurs mini centrales. Saint-Hyacinthe est certainement assez forte pour en faire autant.

Nous sommes innovateurs avec notre usine de biométhanisation. Nos usines d'épuration et de filtration opèrent de façon optimale. Nous sommes certainement capables de gérer notre barrage et pourquoi pas, notre centrale. Selon une entente avec Algonquin (ultérieure au bail), la Ville peut faire cesser l'arrêt de turbinage sur simple avis écrit. Pourquoi attendre? D'autant plus que sans intermédiaires aux intérêts divergents, la chaîne de communication entre la Ville et tous ses partenaires impliqués dans la gestion de l'eau deviendrait beaucoup plus fluide et sécuritaire.

Nous serons vigilants désormais. Avec la Ville, exigeons d'Hydro-Québec qu'elle nous informe de ses négociations tarifaires, ça nous intéresse ! Assurons-nous que le ministère de l'Environnement revoit rigoureusement la gestion et la pertinence des mini centrales. Et si elles s'avèrent utiles, demandons au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'octroyer des droits d'exploitation d'électricité exclusivement aux centrales bien intégrées à leur communauté, qui respectent scrupuleusement les normes environnementales, sans poursuivre que le seul impératif économique.

Ce triste événement aura alors eu ce revers heureux : un désir profond de nous organiser et de travailler collectivement et fièrement à la sauvegarde de notre rivière afin qu'aucune autre catastrophe ne survienne. Jamais plus.

ANNEXE 4

1195 rue Saint-Antoine,
bureau #302
Saint-Hyacinthe
J2S 3K6
le 20 juillet 2023

OBJET; demande d'étude sur les enjeux de la transition énergétique par le BAPE

Monsieur François Legault, Premier Ministre du Québec

Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional

Monsieur Éric Girard, ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise

Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits

Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et première Vice-présidente de l'Assemblée Nationale

Monsieur le Premier Ministre,

Mme la députée

Messieurs les Ministres,

Depuis un an, les Québécois ont subi l'ouragan Fiona, une crise du verglas en avril, des inondations printanières, plusieurs pannes d'électricité majeures et maintenant, des feux de forêts gigantesques; les changements climatiques catastrophiques nous frappent de plein fouet. C'est pourquoi notre société doit enclencher la transition énergétique du 21^e siècle qui doit être sobre en carbone. Cette transformation de la société sera aussi fondamentale que celle que nos grand-parents ont vécu au 20^e siècle en passant du cheval à des chevaux-vapeur alimentés par les hydrocarbures.

Pour effectuer ces changements, nous devons éviter de commettre des erreurs qui seraient coûteuses en temps et en argent. Comme erreur à ne pas refaire, pensons à la centrale électrique au gaz naturel de Bécancour qui nous coûte environ 140 millions par année pour qu'elle ne fonctionne pas. C'est pourquoi nous proposons que;

Considérant le dernier rapport du GIEC

Considérant nos engagements pour respecter l'accord de Paris

Considérant que notre société doit se sevrer des énergies fossiles pour se tourner vers des énergies sans combustion,

Considérant que ces changements doivent se faire lucidement pour le bien commun, sans partisanerie politique

Considérant que la sobriété énergétique fait partie des enjeux du 21^e siècle; en 1974, le jour du dépassement de la capacité de production de la terre était le 29 décembre, cette année, notre surconsommation l'a devancé au 2 août

Considérant que notre société doit examiner les avantages et les inconvénients de ces énergies aussi bien comme outil pour réduire les GES, que ses effets sur la biodiversité et l'écologie

Considérant que la promotion tapageuse et l'avantage économique de certains entrepreneurs ou compagnies se font, parfois, au détriment du mieux-être de la société (par ex. l'ex-projet du Suroit qui a conduit à la construction de la centrale au gaz naturel de Bécancour en ppp)

Considérant que ce ne sont pas les promoteurs de projets qui peuvent imposer leurs conditions, mais au contraire, ce sont les citoyens, les élus municipaux, les MRC ou les communautés autochtones qui doivent imposer leurs conditions aux promoteurs

Considérant qu'il faut éviter la fracture sociale qui a divisé notre société durant la lutte aux gaz de schiste

Considérant que l'acceptabilité sociale de ces projets passe obligatoirement par un choix libre et éclairé
Considérant que ce consentement libre et éclairé doit reposer sur un équilibre entre les avantages des uns versus les désavantages des autres

Considérant que la transition énergétique implique des investissements majeurs; pensons, entre autre, au Fonds de solidarité de la FTQ qui propose d'y investir 100 millions

Considérant qu'il faut définir précisément certains mots comme « vert », « carboneutre », « renouvelable », « énergie de transition » pour éviter que certains promoteurs les utilisent à toutes les sauces pour faire de l'écoblanchiment

Considérant qu'il faut penser à articuler les différentes formes d'énergies pour en faire un tout global

Considérant que certaines énergies peuvent, en théorie, être d'excellentes idées dans le contexte de la transition énergétique, mais peuvent être catastrophique si elles sont implantées ou utilisées incorrectement; par exemple, le gaz naturel renouvelable (GNR ou biogaz), les granulés de bois comme carburant dans des centrales électriques, le maïs utilisé pour produire de l'éthanol, l'éolien, le solaire, les mini-barrages, ou l'hydrogène de diverses couleurs

Considérant que chacune des énergies susnommées ont des avantages, des inconvénients et représentent des dangers potentiels qu'il faut définir et baliser par un encadrement rigoureux

Considérant qu'il faut connaître l'empreinte carbone totale de chaque filière énergétique pour être en mesure de choisir la meilleure forme d'énergie pour chaque utilisation

Considérant qu'il faudrait envisager de décentraliser ces énergies pour qu'elles deviennent plus résilientes face aux dérèglements climatiques; à titre d'exemple, pendant le verglas de janvier 1998, la ville de Saint-Hyacinthe étaient dans le noir sans chauffage alors que la mini-centrale d'Algonquin

Power, située au centre-ville, était à l'arrêt (pendant ce temps, l'hôpital Honoré-Mercier, le CHSLD et les centres d'hébergement d'urgence fonctionnaient cahin-caha avec des génératrices inadéquates)

Considérant que ces sources d'énergies décentralisées doivent favoriser l'économie des communautés locales, des municipalités ou des communautés autochtones

Considérant que ces énergies devraient être produites et/ou transmises par un réseau électrique interactif avec des tarifs horaires différenciés pour amoindrir les pointes de consommation

Considérant qu'il est souhaitable d'encourager l'autonomie énergétique des citoyens avec des panneaux solaire, ce qui permettrait d'interagir avec le réseau d'Hydro-Québec via des compteurs réversibles

Considérant que plusieurs secteurs industriels énergivores tel l'agriculture, les transports, les papetières, les alumineries, les aciéries et les cimenteries produisent beaucoup de GES et de pollution et qu'il est souhaitable que ces secteurs soient encouragés à réduire considérablement leurs émissions de carbone en utilisant ces nouvelles énergies

Considérant que les citoyens du Québec ont un urgent besoin d'être renseignés adéquatement au sujet des enjeux de la transition énergétique

Considérant que d'autres groupes et organisations ont fait des demandes similaires

Nous, soussignés, demandons à votre gouvernement de tenir un BAPE générique pour évaluer l'impact de l'ensemble de toutes les nouvelles énergies; cette étude deviendra notre plan (notre

phare) qui guidera notre société lors de la transition énergétique

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons favorable, nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Mme la députée et Messieurs les Ministres, l'expression de nos sentiments respectueux.

Signatures

Pascale Pinette, Présidente, pour le CCCPEM (comité des citoyens et citoyennes pour la protection De l'environnement maskoutain)

Annabelle T. Palardy, Vice-présidente du CCCPEM

Cécile Crost, secrétaire du CCCPEM

Jean-Yves Rhéaume, membre du CA, CCCPEM

Nathalie Pinsonneault, membre du CA, CCCPEM

Pierre Renard, membre du CA, CCCPEM

Elyse Dubuc, membre du CA, CCCPEM

Guy Rochefort pour le sous-comité hydrocarbures et changements climatiques du CCCPEM, et membre du CA

Jacques Tétreault, membre du sous-comité hydrocarbures et changements climatiques du CCCPEM

Gérard Montpetit, membre du sous-comité hydrocarbures et changements climatiques du CCCPEM, membre du CA du CCCPEM et membre du comité Non Schiste La Présentation

Cosignataires

Nicole Claing pour l'AREQ , secteur Richelieu -Yamaska

Robert Marquette, Président du SPRY (Solidarité Populaire Richelieu-Yamaska)

Jean Falaise, pour le comité des citoyens pour l'environnement et l'action pour le climat, Durham-Sud

Chantale Gamache, Présidente de l'Association des citoyens de Saint-Marc sur Richelieu

Pierre Gosselin, citoyen, La Présentation

Bernard Longpré, citoyen, La Présentation, et membre du comité Non Schiste La Présentation

Yvon Pesant, ex-maire de Saint-Marcel-de-Richelieu, citoyen de Saint-Marcel-de-Richelieu

Ingrid Style, citoyenne, Mont Saint-Hilaire

Richard Lemay, citoyen, 270 rue Pigeon, Beloeil

Céline Lussier-Cadieux, citoyenne, de Saint-Hyacinthe, à titre personnel

Louise Morand, citoyenne de l'Assomption

Jean Pinard, Biochimiste retraité, St-Pie

Laurent Renard, cultivateur, 2421, Rg riv. N St-Pie

Désiré Renard, cultivateur, 1831, Rg riv. N St-Pie

Gabriel Beauchemin, producteur bio, St-Pie

Alain Ravenelle, producteur bio, St-Pie

Geneviève Gagnon, agronome, St-Pie

Anne-Marie Bélanger, méd. vétérinaire, 2212, Rg riv. Sud, St-Pie

Sébastien Buczinski, méd. vétérinaire, 2212, Rg riv. Sud, St-Pie

Louis Robert, agronome, 1769, Rg riv. Sud, St-Pie

François Véronneau, archéologue, 2109, Rg riv. Sud, St-Pie

Carole Brodeur, Msc. Biologie, St-Pie

Yvon Cusson, retraité, St-Pie

Agnès Tranchard, planificatrice de la demande, 2198, Rg riv. Sud, St-Pie



Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain

**Consultations sur le projet de loi n° 69 — Loi assurant la gouvernance responsable
des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives**

Synthèse du mémoire du CCCPEM

Déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles le 17 septembre 2024

Le 17 septembre 2024

Est-ce que PL69 est un cheval de Troie ?

Tout d'abord, nous affirmons, haut et fort, que nous sommes en faveur de la transition énergétique. Les désastres climatiques de l'année 2023 ne nous laissent pas le choix. L'humanité doit changer sa façon d'agir. Mais comment ? De quelle façon ?

Notre électricité a été le symbole et la locomotive économique de notre société depuis la Révolution tranquille avec son « Maître chez nous ». C'était avant-gardiste ! C'était visionnaire ! **Il faut réaliser qu'au 21^e siècle, l'électricité sera l'énergie centrale ; est-ce qu'il y aura une seule maison, une seule entreprise, un seul commerce, une seule ferme, un seul moyen de communication électronique, sans oublier la majorité des moyens de transport, qui n'aient pas besoin d'électricité ? Ce sera l'atout des atouts.**

La démocratie, ce n'est pas une dictature de quatre ans entre deux échéances électorales. C'est la participation active de l'ensemble de la population à l'élaboration de notre société face aux changements climatiques !

Le PL69; Nos constats

Malgré notre manque de connaissances dans le domaine juridique et dans le domaine de la grande finance, malgré notre manque de ressources, notre perception du PL 69 nous amène aux constats préliminaires suivants.

Primo - Le PL69 semble une cassure radicale avec la démarche de la nationalisation qui a été acceptée lors de l'élection référendaire de 1962. C'est aussi une cassure avec la notion que cette énergie est pour le bien commun de l'ensemble de la population. Hydro-Québec doit toujours être le maître d'œuvre ; pas un simple partenaire avec des actionnaires privés.

Secundo - Si le gouvernement veut se débarrasser de ce pacte de 1962 qui est devenu le symbole de notre identité, il doit le faire à travers un large débat de société ; une simple commission parlementaire avec seulement quelques intervenants triés sur le volet est tout sauf un large débat de société. L'exclusion de la vaste majorité des intervenants est une entorse inacceptable à au consensus social !

Tertio - De nombreux groupes, incluant le CCCPEM, ont exigé un BAPE générique au sujet de la transition énergétique. Un BAPE très limité à de nombreux petits projets est totalement inadéquat. Il faut débattre de la place de PL69 dans l'empreinte totale (*big picture*) de cette transition énergétique.

Quattro - La « vente de feu » de notre électricité (à des promoteurs privés et à des États limitrophes) nous oblige à construire des capacités de production à grands frais pour combler une pénurie d'électricité créée de toute pièce. De plus, des contrats « léonins » garantissent des prix fixes aux promoteurs privés, même si Hydro-Québec doit y perdre de l'argent chaque fois qu'elle vendra un kilowatt/heure. À moyen terme, cela semble un cheval de Troie qui conduira inévitablement à la déchéance de notre symbole national !

Quinto. Comment départager INFORMATION et MARKETING? Les promoteurs privés nous donnent uniquement l'information qui mousses leurs projets. Par conséquent, nous n'avons pas accès à l'autre côté de la médaille.

C'est notre perception de la situation. Est-elle fondée? Est-elle fausse? Seul, un débat élargi pourra nous éclairer ! N'oublions pas : c'est un enjeu fondamental qui influencera la vie quotidienne de tous les Québécois pendant un siècle. Présentement, le Québec a dans « sa main » un atout puissant, soit LA SOURCE d'énergie du 21e siècle. Il faudrait un manque flagrant de sens stratégique pour DONNER gratuitement « cette carte » à des compagnies privées comme Algonquin Power, EDF, Boralex, Hydrogége ou Innergex.

5.2 Notre recommandation

C'est pourquoi **le CCCPEM demande de rejeter le PL69 car il ne répond pas à des critères minimalistes d'un débat public pour un enjeu aussi important que la transition énergétique au Québec en pleine crise climatique.**

Au lieu de cette commission parlementaire très, très limitée, **nous exigeons, encore une fois, un BAPE générique.**

Le peuple du Québec doit avoir son mot à dire !



Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain

**Consultations sur le projet de loi n° 69 — Loi assurant la gouvernance responsable
des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives**

Synthèse du mémoire du CCCPEM

Déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles le 17 septembre 2024

Le 17 septembre 2024

Est-ce que PL69 est un cheval de Troie ?

Tout d'abord, nous affirmons, haut et fort, que nous sommes en faveur de la transition énergétique. Les désastres climatiques de l'année 2023 ne nous laissent pas le choix. L'humanité doit changer sa façon d'agir. Mais comment ? De quelle façon ?

Notre électricité a été le symbole et la locomotive économique de notre société depuis la Révolution tranquille avec son « Maître chez nous ». C'était avant-gardiste ! C'était visionnaire ! **Il faut réaliser qu'au 21^e siècle, l'électricité sera l'énergie centrale ; est-ce qu'il y aura une seule maison, une seule entreprise, un seul commerce, une seule ferme, un seul moyen de communication électronique, sans oublier la majorité des moyens de transport, qui n'aient pas besoin d'électricité ? Ce sera l'atout des atouts.**

La démocratie, ce n'est pas une dictature de quatre ans entre deux échéances électorales. C'est la participation active de l'ensemble de la population à l'élaboration de notre société face aux changements climatiques !

Le PL69; Nos constats

Malgré notre manque de connaissances dans le domaine juridique et dans le domaine de la grande finance, malgré notre manque de ressources, notre perception du PL 69 nous amène aux constats préliminaires suivants.

Primo - Le PL69 semble une cassure radicale avec la démarche de la nationalisation qui a été acceptée lors de l'élection référendaire de 1962. C'est aussi une cassure avec la notion que cette énergie est pour le bien commun de l'ensemble de la population. Hydro-Québec doit toujours être le maître d'œuvre ; pas un simple partenaire avec des actionnaires privés.

Secundo - Si le gouvernement veut se débarrasser de ce pacte de 1962 qui est devenu le symbole de notre identité, il doit le faire à travers un large débat de société ; une simple commission parlementaire avec seulement quelques intervenants triés sur le volet est tout sauf un large débat de société. L'exclusion de la vaste majorité des intervenants est une entorse inacceptable à au consensus social !

Tertio - De nombreux groupes, incluant le CCCPEM, ont exigé un BAPE générique au sujet de la transition énergétique. Un BAPE très limité à de nombreux petits projets est totalement inadéquat. Il faut débattre de la place de PL69 dans l'empreinte totale (*big picture*) de cette transition énergétique.

Quattro - La « vente de feu » de notre électricité (à des promoteurs privés et à des États limitrophes) nous oblige à construire des capacités de production à grands frais pour combler une pénurie d'électricité créée de toute pièce. De plus, des contrats « léonins » garantissent des prix fixes aux promoteurs privés, même si Hydro-Québec doit y perdre de l'argent chaque fois qu'elle vendra un kilowatt/heure. À moyen terme, cela semble un cheval de Troie qui conduira inévitablement à la déchéance de notre symbole national !

Quinto. Comment départager INFORMATION et MARKETING? Les promoteurs privés nous donnent uniquement l'information qui mousses leurs projets. Par conséquent, nous n'avons pas accès à l'autre côté de la médaille.

C'est notre perception de la situation. Est-elle fondée? Est-elle fausse? Seul, un débat élargi pourra nous éclairer ! N'oublions pas : c'est un enjeu fondamental qui influencera la vie quotidienne de tous les Québécois pendant un siècle. Présentement, le Québec a dans « sa main » un atout puissant, soit LA SOURCE d'énergie du 21e siècle. Il faudrait un manque flagrant de sens stratégique pour DONNER gratuitement « cette carte » à des compagnies privées comme Algonquin Power, EDF, Boralex, Hydrogége ou Innergex.

5.2 Notre recommandation

C'est pourquoi **le CCCPEM demande de rejeter le PL69 car il ne répond pas à des critères minimalistes d'un débat public pour un enjeu aussi important que la transition énergétique au Québec en pleine crise climatique.**

Au lieu de cette commission parlementaire très, très limitée, **nous exigeons, encore une fois, un BAPE générique.**

Le peuple du Québec doit avoir son mot à dire !